

Actes des Vingtèmes Rencontres
du Réseau des Grands Sites de France

Les paysages d'exception, facteur de développement pour les territoires

Gorges de l'Ardèche - Aven d'Orgnac 2018



les cahiers du



Réseau des
Grands Sites
de France

Les paysages d'exception, facteur de développement pour les territoires

Actes des vingtièmes Rencontres
du Réseau des Grands Sites de France

Ces Rencontres ont été organisées par



Avec le soutien de



Édité par le



99 rue de Vaugirard - 75006 Paris

Tél.: 01 48 74 39 29 - Fax: 01 49 95 01 87

contact@grandsitedefrance.com - www.grandsitedefrance.com

Responsable éditoriale
Soline Archambault
Directrice du Réseau des Grands Sites de France

Direction artistique et réalisation graphique
Vanina Bellini Comunicazione
U Chjosu - 20233 Siscu - 06 23 29 46 63

Couverture
Agence Panama
10 rue de l'Héritan - 71000 Mâcon
www.agence-panama.com

Imprimé en Union européenne, papier certifié FSC®

© Réseau des Grands Sites de France, Solutré-Pouilly, 2019
ISBN: 978-2-9558019-2-5 - ISSN: 1961-9316
Dépôt légal: octobre 2019 - Première édition

Iconographie et crédits photographiques:
les photos, schémas et graphiques présentés sont la propriété de leurs auteurs, concepteurs et propriétaires respectifs.

Sommaire

Sommaire

Ouverture

Louis VILLARET	6
René UGHETTO	8
Christine MALFOY	9
Jérôme DALVERNY	10
Isabelle MASSEBEUF	11
Philippe COURT	12

Séances plénières

Les dynamiques territoriales nourries par les démarches Grands Sites de France, création et partage de valeurs publiques Jérôme DUPUIS.....	14
Les sites d'exception : quelle participation au développement local ? Martine VERNHES	18
Échanges	22
Présentation du Grand Site de France de l'Aven d'Ornac Joël UGHETTO	24
Présentation du Grand Site des Gorges de l'Ardèche Christine MALFOY, Françoise GONNET-TABARDEL	26

Visite du site	28
-----------------------------	----

Séquences thématiques

Quelles retombées pour les territoires des sites d'exception ? Quels enseignements et limites des études ?

Table ronde animée par Soline ARCHAMBAULT
Intervenants: Pierre-Marie LUCIANI, Maria DEVOS,
Louise BOUCHET

.....	31
-------	----

Échanges	36
----------------	----

La valeur territoriale produite par la démarche Grand Site de France

Table ronde animée par Thierry BOISSEAUX
Intervenants: Gilles de BEAULIEU, Yannick MORIN,
Céline LELIÈVRE, Pierre CHEVILLON, Jean RICHER,
Olivier FRÉGEAC, Cyrille NAUDY

.....	37
-------	----

Échanges	45
----------------	----

Favoriser de nouveaux modes de développement pour les territoires ruraux

Table ronde animée par Frédéric SACCO
Intervenants: Sylvain BAUDET, Emily GÜNDER,
Georges YOUSSEF.....

.....	47
-------	----

Quels financements pour l'entretien et la gestion des sites d'exception ?

Table ronde animée par Bérengère NOGUIER
Intervenants: René UGHETTO, Rachel PELTIER,
Christine MALFOY, Michèle BIZOT-GASTALDI,
Jean CARMILLE

.....	55
-------	----

Clôture

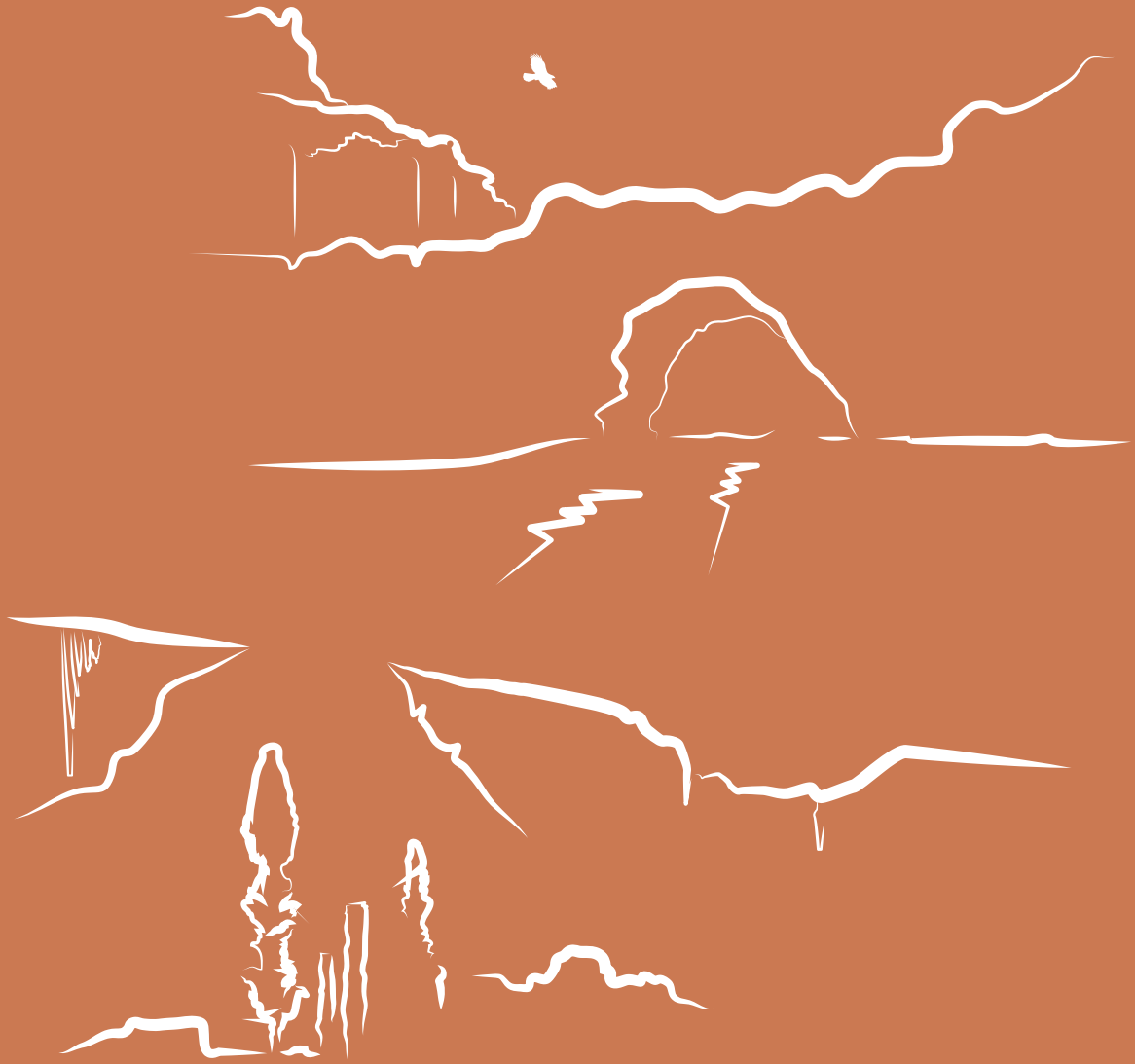
Le regard d'un grand témoin

Sébastien GIORGIS	64
-------------------------	----

Louis VILLARET	68
----------------------	----

Paul DELDUC	70
-------------------	----

Liste des participants	72
------------------------------	----





■ Gorges de l'Ardèche dans la brume. © SGGA

Ouverture

des 20^{èmes} Rencontres
du Réseau des Grands Sites de France

Ouverture



Louis VILLARET

Président du Réseau
des Grands Sites de France

Nous sommes vraiment heureux d'être là, particulièrement nombreux. C'est un signe de l'attractivité de ces deux Grands Sites magnifiques et complémentaires. C'est aussi celui du pouvoir fédérateur de notre Réseau et de l'intérêt pour ce rendez-vous annuel de tous ceux qui œuvrent pour la préservation, la gestion durable et la mise en valeur des sites et des paysages. Je souhaite remercier les représentants des services du Ministère de l'Écologie à Paris, ainsi que les Inspecteurs des Sites qui œuvrent en DREAL pour la protection de ce capital paysager extraordinaire, pour leur soutien constant et l'exceptionnelle qualité de notre partenariat au quotidien qui impulse et fait vivre cette politique des Grands Sites de France. Nous accueillons aussi avec plaisir les services centraux du Ministère de la Culture et les architectes des bâtiments de France ainsi que les représentants de plusieurs réseaux du patrimoine et de l'environnement (CEL, ONF, Sites & Cités...). Enfin, je remercie notre partenaire, la Caisse des Dépôt, qui soutient notre Réseau, et tout particulièrement nos Rencontres annuelles depuis maintenant 15 ans, et avec qui nous partageons des valeurs fortes: l'attachement au patrimoine et aux paysages, le développement durable des territoires ruraux, l'innovation et un engagement résolu dans les transitions environnementales, touristiques et climatiques. Ces Rencontres sont remarquables à plusieurs titres:

- C'est la première fois que nous sommes accueillis par deux Grands Sites en même temps, dont les équipes et les élus ont travaillé de concert à nous accueillir.

- Ce sont nos 20^{èmes} Rencontres! Nous avons rassemblé ces 20 éditions dans une publication, qui retrace toutes ces années d'échanges et de réflexion autour des paysages!. Nos 1^{ères} Rencontres, organisées au Domaine du Rayol en 1999 par le Ministère en charge de l'Environnement, avant même la création du Réseau des Grands Sites de France, portaient sur l'esprit des lieux. Cet attachement à ce qui fait la singularité de chacun des Grands Sites et à nos valeurs communes n'a cessé de nous inspirer.

Nos Rencontres et nos travaux ont porté depuis sur des thèmes aussi variés que maisons de site, accueil, gouvernance, image, agriculture et forêt, activités commerciales, paysage, tourisme ou développement local... La préservation des paysages et leur gestion requièrent une approche ouverte et transversale; c'est pourquoi nos démarches sont innovantes et riches de sens et pourquoi nous sommes aussi nombreux aujourd'hui, d'horizons aussi variés. Nos démarches concernent des politiques publiques multiples: environnement en premier lieu mais aussi culture, tourisme, cohésion des territoires, affaires étrangères et suscitent l'intérêt en France comme à l'étranger.

- Enfin ce sont nos premières Rencontres sans Anne



■ Aven d'Ornac. En bas de l'entrée naturelle. © Philippe Crochet

Vourc'h, directrice fondatrice du Réseau des Grands Sites de France dont je tiens à saluer le talent et l'engagement. Ils nous ont portés où nous en sommes aujourd'hui.

Après les Rencontres 2017 qui ont montré la capacité de rayonnement et d'innovation des Grands Sites de France, ces Rencontres 2018 "Les paysages d'exception, facteur de développement pour les territoires" seront l'occasion de mettre en commun les enseignements de plusieurs études sur les valeurs des sites d'exception. L'évaluation des bénéfices pour un territoire de l'existence d'un patrimoine exceptionnel, naturel, culturel, ou paysager, et des efforts de préservation qui y sont consentis, est une interrogation constante des collectivités locales concernées et des partenaires publics.

Quels sont les interactions et les bénéfices réciproques entre le site et son territoire? Comment et à quelles conditions la préservation d'un "paysage patrimonial" favorise-t-elle le développement? Comment apprécier les apports d'un Grand Site de France? Apports financiers, maintien d'activités existantes ou développement de nouvelles activités, emploi, retombées fiscales...

Certes, l'attractivité touristique d'un site d'exception, induit des flux financiers sur le territoire; mais

la question du développement économique en elle-même reste complexe et dépasse les seules retombées économiques tant le développement est le fruit d'une dynamique associant attractivité territoriale, capacité de coopération entre acteurs et innovation productive.

Se pose également la question du financement des investissements de gestion et d'entretien de ces sites. Peut-il provenir en partie des visiteurs, s'agissant de sites très renommés et accueillant un public important, ou des entreprises qui en bénéficient?

Au delà des retombées économiques pour le territoire, la valeur du patrimoine naturel ou culturel est à évaluer aussi en termes éthiques. Car le patrimoine a bien d'autres champs de valeurs d'intérêt général qui en justifient la préservation à toutes les échelles: valeur patrimoniale intrinsèque, valeur identitaire, valeur sociale, valeur territoriale. Nous sommes conscients que nous ne traiterons pas toutes les questions... Mais, au travers des études, des expériences, des témoignages et des échanges à venir pendant ces deux jours, nous espérons faire naître et murir des pistes de réflexion qui continueront de nous accompagner et de porter leurs fruits dans les prochaines années. ■

1. "20 ans de réflexion, d'échanges et de découverte", RGSF, 2018.



René UGHETTO

Grand Site de France Aven d'Orgnac,
Maire d'Orgnac l'Aven

Je suis particulièrement heureux de vous recevoir à Orgnac-l'Aven, en Ardèche, dans une commune de 560 habitants qui a la chance d'avoir en régie directe un Grand Site de France : l'Aven d'Orgnac. L'ouverture des 20^{èmes} rencontres du Réseau des Grands Sites de France sur ce site est un symbole fort et constitue l'aboutissement d'un travail collectif entre l'Aven d'Orgnac, la commune et le Syndicat mixte des Gorges de l'Ardèche.

Je souhaite vous faire partager mon enthousiasme pour ce lieu unique, ce milieu souterrain qui a, dès sa découverte en 1935, suscité la curiosité et la convoitise mais qui par la force de son paysage a imposé l'évidence de la nécessité de sa préservation. L'obtention du label "Grand Site de France" en 2004 a été pour nous, gestionnaire du site, la reconnaissance du travail accompli depuis plus de 70 ans par la commune. C'est pourquoi je voudrais remercier tous ceux qui de près ou de loin, dans le passé ou aujourd'hui, chacun à leur mesure, ont permis cette formidable aventure.

Le label a permis de positionner l'Aven d'Orgnac comme un site exceptionnel, en l'instituant comme un acteur touristique et territorial majeur et comme un interlocuteur de premier ordre. Un phénomène d'appropriation et d'extension spatiale de ce Grand Site de France s'est instauré. Le Grand Site de l'Aven d'Orgnac a été reconnu comme un site touristique structurant de l'Ardèche méridionale et d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Il s'est inscrit comme un des sites porteurs de la démarche "pôle excellence rurale", lancée en 2006, avec notamment pour objectif de "fédérer les acteurs du tourisme autour d'un outil innovant de découverte du patrimoine". Le Grand Site de l'Aven d'Orgnac est le seul site karstique souterrain en France à avoir fait l'objet d'un programme de réhabilitation aussi exemplaire, porté conjointement par les services de l'état, par l'Union européenne et par les collectivités territoriales. Toutefois, le développement touristique du Grand Site reste étroitement lié à la dynamique territoriale. Le Grand

Site fait partie des "incontournables" de l'Ardèche touristique et draine plus de 170 000 visiteurs, à l'écart de la route touristique des Gorges. La reconnaissance actuelle n'est pas un hasard mais l'héritage d'un dynamisme continu et d'une réelle prise de conscience de l'évolution du territoire.

Le Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac est un élément structurant de la vie sociale, il est un lieu d'éducation, de découvertes géologique ou pré-historique et d'événements culturels. C'est un élément structurant de la vie économique de notre village mais aussi du territoire de la communauté de communes des gorges de l'Ardèche, du Département et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le poids économique du Grand Site de France est un moteur essentiel pour ce territoire rural, créateur d'emplois directs et indirects. Le site génère 35 emplois équivalent-temps plein à l'année et permet de faire vivre de nombreuses familles de la commune... Donc oui, ce paysage d'exception a été et reste un facteur de développement de ce territoire.

La vie du Grand Site est aussi une histoire humaine. Une grande part de la qualité de l'accueil réside dans le professionnalisme de l'ensemble du personnel et dans son attachement aux valeurs du Grand Site. L'Aven d'Orgnac est une cavité majeure, objet de recherches scientifiques; c'est un lieu de partage qui permet d'apprendre sur les Hommes et l'épaisseur du temps; un lieu de transmission dédié au public alliant qualité d'accueil, discours porteur de sens et liberté de la découverte, un lieu où nature et culture se complètent en harmonie. Car ce paysage secret et caché a aussi à sa surface une richesse pré-historique extraordinaire avec des découvertes archéologiques de près de 350 000 ans que vous pourrez voir à la Cité de la Préhistoire.

Ce Grand Site se mérite par une descente vertigineuse, qui est à la fois une expérience physique et un voyage dans le temps. Je finirais simplement en vous souhaitant de belles rencontres 2018. ■

Christine MALFOY

Présidente du Grand Site
Gorges de l'Ardèche,
Conseillère départementale



L'Ardèche s'est fait une spécialité d'émerveiller ses visiteurs. Vous allez aujourd'hui pénétrer deux Grands Sites fabuleux. L'Aven d'Ornac est exceptionnel pour sa qualité paysagère, mais aussi pour avoir fédéré en Ardèche les premiers acteurs du paysage et de l'environnement autour de l'Opération Grand Site. C'est une vraie locomotive pour tous les opérateurs du territoire, du paysage et de la biodiversité. Parce que l'enjeu dans une Opération Grand Site est de créer des passerelles. Notamment des passerelles entre l'aménageur, qui restaure le paysage et prend comme référence son état lors du classement, et celui du défenseur de la biodiversité, qui a l'ambition de le préserver dans ses qualités actuelles.

Dans les Gorges de l'Ardèche, le site du Pont d'Arc, classé au début du siècle dernier, commençait à souffrir très sensiblement d'une intense fréquentation, avec quelque 1,5 millions de visiteurs par an et 300 000 canoës. Il nous fallait sortir des contraintes de parking, de pollution, de bruits, pour proposer aux visiteurs de se recentrer sur des émotions plus positives, liées à la beauté du paysage et aux sons et odeurs naturels qui en émanent.

Le Grand Site des Gorges de l'Ardèche est constitué de deux sites accolés : la Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche et le site classé du Pont d'Arc. L'Opération Grand Site a démarré dans les années 1990 avec des aménagements qui visaient à réguler les flux touristiques. Mais en 1994, la découverte de la grotte Chauvet, la plus vieille grotte ornée au monde, datée de 34 000 ans, a suspendu l'Opération Grand Site. Nous nous sommes alors réinterrogés sur les enjeux de la Combe d'Arc que surplombe la grotte. Cette phase d'attente a été très



Dans les Gorges de l'Ardèche, le site du Pont d'Arc commençait à souffrir d'une intense fréquentation. Aujourd'hui, vous allez découvrir un site qui s'explore dans la sérénité.

longue et nous a appris la valeur de l'échec. Tout s'est bloqué car nous étions incapables de définir quelles ambitions nous souhaitions porter pour cette Combe d'Arc qui est devenue le périmètre du site inscrit au Patrimoine mondial. Nous avons repris collectivement le travail dans les années 2010 et aujourd'hui nous avons déposé un dossier de réhabilitation des lieux qui a été salué à l'unanimité par la Commission supérieure des sites perspectives et paysages. Une phase de travaux importante a démarré, à la fois pour la restauration du caractère du site mais également pour le rendre à la visite. C'était un site quasiment inaccessible tant il y avait de véhicules garés dans tous les sens. Aujourd'hui vous allez découvrir un site qui s'explore dans la sérénité. Il a l'ambition de prétendre au label "Grand Site de France" d'ici quelques années, le temps de l'achèvement de la phase travaux, ce qui nous donnera l'occasion d'être le deuxième Grand Site de France labellisé de l'Ardèche. ■



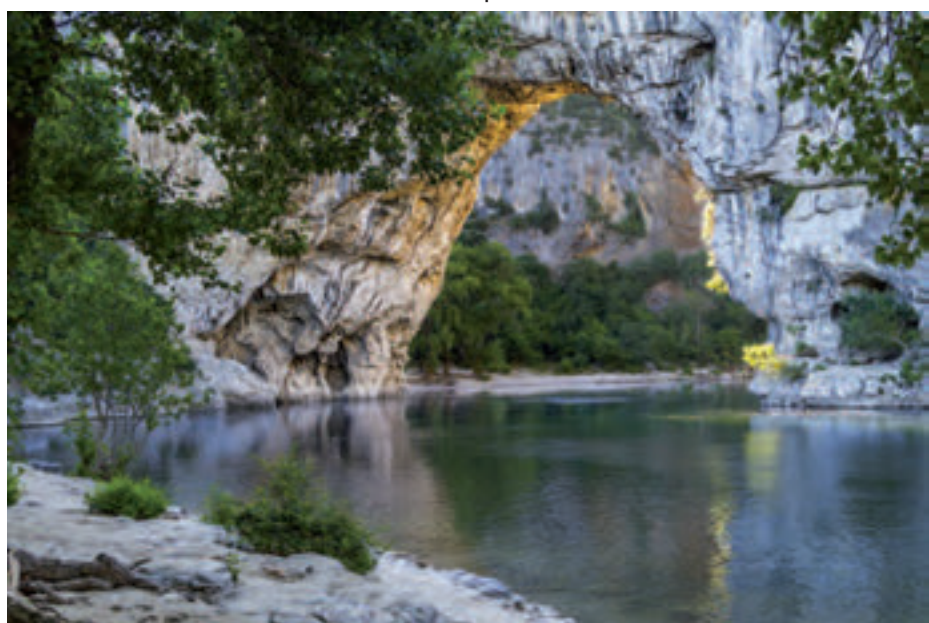
Jérôme DALVERNY

Conseiller départemental de l'Ardèche

Laurent Ughetto, le président du Département m'a chargé de le représenter en tant que délégué au tourisme et de vous dire comme nous sommes heureux de vous recevoir aujourd'hui en Ardèche. Les Grands Sites représentent un enjeu territorial important et apportent une grande valeur ajoutée au patrimoine et au tourisme. Le thème de vos rencontres est consacré aux paysages d'exception, facteurs de développement pour les territoires. En Ardèche, après chaque virage, vous découvrez un autre paysage. Il y a à peine une année, le Département a lancé sa marque de territoire, basée sur l'émerveillement. Avoir un Grand Site contribue à cet émerveillement tout au long d'un séjour et à organiser un territoire qui puisse accueillir le mieux possible ses nombreux visiteurs. Accueillir des visiteurs nécessite des normes de qualité, de l'accessibilité, le tout sans dévaloriser les sites. Les Grands Sites contribuent fortement à cette valeur ajoutée.

Au niveau du Département, tous les scolaires – du primaire au lycée – tous ceux du sud Ardèche, sont venus au moins une fois visiter l'Aven d'Orgnac, avec le musée de la Préhistoire. Le Département est aussi très engagé dans l'Opération Grand Site Combe d'Arc, qui est déjà bien avancée. Il souhaite au-

■ Le pont d'Arc. © Françoise Prud'homme



aujourd'hui initier une autre Opération Grand Site pour un autre site emblématique du Département. Cette future opération concerne le Mont Gerbier de Jonc, source de la Loire et le Mont Mézenc, en association avec le Département de la Haute-Loire. Un Grand Site fédère tous les acteurs locaux et présente en ce sens une grande valeur territoriale. Je vous souhaite d'excellentes journées de travail et je vous invite à goûter l'Ardèche dans tous les sens du terme. ■

Isabelle MASSEBEUF

Conseillère régionale
Auvergne-Rhône-Alpes



Je tiens à remercier le Président du Réseau des Grands Sites de France pour avoir choisi l'Ardèche pour cet anniversaire. Vingt ans c'est un très bel âge, celui d'un début de vie où après les premières expériences, la maturité permet d'avancer avec solidité vers l'avenir.

La nouvelle politique régionale Auvergne-Rhône-Alpes en faveur du tourisme s'inscrit pleinement dans vos préoccupations de protection des sites, de recherche d'un développement durable, pour parvenir à concilier préservation, fréquentation et développement dans un ancrage territorial.

La Région qui compte pour l'instant trois Grands Sites de France (Aven d'Orgnac, Puy de Dôme, Puy Mary-Volcan du Cantal) appelle de ses vœux un quatrième et un cinquième Grand Site de France : elle sera aux côtés du Département et de l'État sur ces dossiers. La Région contribue à ce travail partenarial de manière financière conséquente, avec 3 millions d'euros engagés sur l'Opération Grand Site "Combe d'Arc". Ce travail d'aménagement du territoire renforcera cette richesse naturelle comme un atout de développement économique, basé sur des ressources patrimoniales protégées et durables. La question des paysages fait partie de nos préoccupations. Si les touristes viennent en Ardèche, c'est aussi pour la beauté des paysages. C'est pourquoi nous souhaitons nous inscrire vraiment dans la démarche Grand Site de France pour mieux accompagner le public et mieux lui faire comprendre le territoire, pour qu'il se l'approprie et ait envie de le découvrir plus en profondeur et d'y séjourner. En parallèle de cette démarche Grand Site, je tiens à saluer également le travail réalisé au niveau de

l'UNESCO, la Grotte Chauvet étant classée au patrimoine mondial depuis 2014, ce qui constitue également un grand plus pour notre territoire. C'est à ce titre que les investissements sont réalisés, pour répondre à la fois à ce souci de préservation des qualités naturelles des sites, et de recherche d'un développement économique. L'appropriation de ces démarches par l'ensemble des acteurs est essentielle. Certains d'entre vous visiteront l'espace de restitution de la Grotte Chauvet car pour préserver ce joyau de l'humanité, les collectivités et l'État ont eu ce projet ambitieux de créer une réplique de la Grotte Chauvet, dont la Région et le Département sont tous deux co-actionnaires.

La Région suivra avec beaucoup d'attention le résultat de vos travaux. Je vous renouvelle mes remerciements pour votre choix de l'Ardèche et vous souhaite d'agréables visites demain. ■



Philippe COURT

Préfet de l'Ardèche

Les Grands Sites de France sont des lieux familiers, car je suis né dans un village au cœur du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault et enfant, j'ai passé mes vacances à remonter la rivière de la visse sur le Grand Site de France du Cirque de Navacalles. Puis des pérégrinations professionnelles m'ont conduit en Dordogne, en Vallée de la Vézère et aujourd'hui en Ardèche avec un Grand Site de France en projet pour les Gorges de l'Ardèche et un Grand Site de France, parmi les premiers labellisés pour l'Aven d'Orgnac.

On a souvent associé paysage et patrimoine remarquable à "une mise sous cloche", en opposition au développement économique et touristique. Les études démontrent que cette équation est résolue et que les lieux remarquables sont porteurs de nombreuses valeurs. Les exemples réussis de Grand Site de France que notre pays compte montrent bien qu'il est possible de concilier une fréquentation touristique d'importance avec un paysage et un patrimoine d'exception.

Aujourd'hui il faut même aller plus loin et oser aborder les notions de bonheur et de bien-être. La part d'agréable que peut apporter un paysage avec toutes ses aménités devient une véritable valeur sociale pour tous, cela renforce nos convictions d'engagement dans ces démarches.

Mais il n'est pas rare que les habitants du territoire

du Grand Site de France se sentent dépossédés au moment où se construit le projet. Ils ont le sentiment qu'on les prive d'un monopole, d'une jouissance dont ils profitaient. Le but d'un Grand Site est aussi d'offrir une nouvelle manière de voir leur territoire à ceux qui les connaissent par cœur.

"Le seul véritable voyage ce n'est pas d'aller vers d'autres paysages, mais d'avoir d'autres yeux."
Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*. ■



Séances plénières

des 20^{èmes} Rencontres
du Réseau des Grands Sites de France

Les dynamiques territoriales nourries par les démarches Grands Sites de France, création et partage de valeurs publiques



Jérôme DUPUIS

Maître de Conférence HC, IAE École universitaire de management de Lille, RIME Lab, Responsable de la recherche-action "Les valeurs des territoires d'exception, l'évaluation des valeurs économique, sociale, environnementale et territoriale" conduite pour le Ministère de l'Écologie

La démarche "Grand Site de France" s'appuie sur des espaces emblématiques, à forte notoriété, protégés au titre des sites classés et préservés et gérés selon les principes du développement durable. Cette démarche est attentive à l'esprit des lieux et concilie qualité de l'accueil, participation des partenaires et des habitants. Tous ces éléments caractériseraient la ou les valeurs attachées au Grand Site de France. Ils peuvent se mesurer : la notoriété par le biais de la fréquentation, la protection et le développement durable à travers l'évaluation des programmes menés, la participation des acteurs par l'appréciation de leur association dès l'amont du projet jusqu'à la gestion du site... La labellisation est un moment clé qui peut permettre de voir des bénéfices, de la valeur ajoutée créée. Les Grands Sites peuvent aussi être définis comme un objet intégré dans un processus de fabrication, comme une ressource non seulement pour la construction de territoires mais aussi pour le développement territorial. Ces dynamiques territoriales au cœur des démarches Grands Sites de France contribuent-elles – et sous quelle forme – à la création et au partage de valeurs ? Comment caractériser ces valeurs et quelle est la singularité de la démarche par rapport à d'autres initiatives ? Nous avons tenté d'apprécier des éléments de quantité mais aussi de qualité pour comprendre ce processus de fabrication territoriale. C'est une gageure de vouloir identifier des critères de mesure des valeurs, alors

que chaque cas est un cas particulier. Et il faut veiller à éviter la normalisation car il n'existe pas une seule voie pour atteindre l'objectif.

VALEURS PUBLIQUES VERSUS VALEURS COLLECTIVES

Les valeurs collectives qui guident notre action peuvent tout autant relever de l'intérêt général (écologique, social, services rendus à la population), que d'autres logiques comme celle du marché. Car derrière la notion de valeurs collectives ne figurent pas que des valeurs relevant de l'intérêt général. Pour les acteurs économiques notamment, les valeurs collectives sont celles du marché, de la rentabilité, du retour sur investissement. Il n'est pas possible d'ignorer, sur un territoire, cette confrontation entre des valeurs d'intérêt général et des valeurs marchandes. Dans le secteur de l'eau par exemple, des valeurs telles que le bien commun naturel, le besoin vital, les services rendus à la population se confrontent à la logique de l'accès marchand, de la mise à disposition, avec ou sans droit d'accès.

Le compromis qui est fait entre les valeurs d'intérêt général et les valeurs marchandes constitue tout l'enjeu de cette réflexion sur les valeurs publiques. Les valeurs publiques apportent des dimensions de nature à apprécier la contribution du projet à l'intérêt général, au bien-être individuel et collectif, constituant la raison d'être même des projets de territoire.

Pour les sites d'exception, naît un dilemme sur lequel les uns et les autres sont amenés à arbitrer: d'un côté une logique de biens publics avec l'accessibilité, la non appropriation privative, la gratuité, l'universalité et de l'autre la logique de biens communs avec la nécessité de régulariser les flux, de veiller aux déséquilibres qui peuvent naître sur un territoire... À partir de là, il ne s'agit plus de bien public en tant que tel, mais de bien commun dont on peut filtrer, réserver l'accès et fixer des limites pour éviter l'épuisement des ressources.

COMMENT APPRÉCIER LES VALEURS ÉCONOMIQUES, SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET LES PROCESSUS DE CRÉATION DES VALEURS TERRITORIALES ?

Cette analyse des valeurs publiques se décline selon les registres de valeurs des sites d'exception, valeur économique, valeur sociale, valeur environnementale et valeur territoriale (cf. tableau p 16). Il y a deux moyens d'apprécier les valeurs générées et les processus qui y contribuent:

- Par des résultats, par exemple prouver la création d'une valeur économique;
- Par la mise en évidence des mécanismes de gouvernance et de régulation qui contribuent aux dynamiques territoriales. C'est important de voir comment les acteurs s'y prennent pour avancer ensemble, pour créer une dynamique et favoriser la création de valeurs.

Ces deux aspects sont donc à prendre en considération.

Concernant la valeur économique, il y a une sorte de domination idéologique de l'économie dans l'ensemble des pays développés et si les retombées en termes d'emplois sont un élément important, cela ne suffit pas. Il convient de s'intéresser aussi aux compétences et à la qualité des emplois créés, répondant à un savoir-faire, à une capacité de transférer et éventuellement de créer de vraies filières nouvelles sur un territoire. Les Grands Sites présentent une forme de développement intermédiaire combinant économie productive, économie résidentielle et économie patrimoniale.

Concernant la valeur sociale, il ne faut pas s'arrêter à la structure socio-démographique, mais il convient également d'apprécier la qualité de visite, la qualité de vie sur le territoire et de prendre en compte la cohésion sociale, car les processus de développement peuvent entraîner des avancées à plusieurs vitesses selon les tranches d'âge, les catégories socio-professionnelles, les habitants ou les simples visiteurs.

La valeur environnementale se situe autour de la protection et de la gestion de la ressource (paysage, patrimoine) et des équilibres environnementaux.

La valeur territoriale valorise la renommée et l'héritage sur les plans culturels, paysagers, patrimoniaux, etc. Elle renvoie aussi aux modes de gouvernances et de négociations entre les différents groupes d'acteurs publics, institutionnels, économiques, sociaux etc. Faire vivre la gouvernance implique des mécanismes de régulation et de s'assurer de la pérennité des parties prenantes dans le système. Certains leaderships peuvent être institués par la loi, ainsi des chefs de file dans l'organisation territoriale, mais cela ne suffit pas pour développer des politiques publiques et des projets de territoire. Négociations et ajustements sont nécessaires. Cela amène à imaginer des modalités de consultation, d'appropriation plus forte par des instances diverses qui permettent de conserver la cohésion.

■ Dans le Marais poitevin. © Darri



Enfin à cette dynamique territoriale, s'ajoute la dimension d'image et de notoriété ou d'identité. Dans notre système d'évaluation, la question est de savoir si c'est le projet qui crée l'identité ou l'inverse, et si cette identité est partagée par tous ou uniquement par les institutions.

DE LA CRÉATION AU PARTAGE DE VALEURS SUR LES TERRITOIRES

Le partage des enjeux qui sous-tendent les valeurs mêmes entraîne des débats sur rentabilité économique ou préservation de l'écosystème, logique touristique ou préoccupations quotidiennes des habitants, logique de bien public et logique d'accès

aux ressources pouvant entraîner une confiscation du bien commun...

L'offre de services, les prestations sont développées pour le public. C'est une nécessité pour qu'il y ait une "marque de territoire". Mais ce n'est pas forcément suffisant pour embarquer les uns et les autres. C'est pourquoi le processus d'engagement – ce qu'on appelle l'"empowerment", c'est-à-dire pour les habitants, les acteurs, la capacité à prendre des initiatives pour être co-gestionnaire du site – est un élément indispensable pour contrebalancer la logique de la marchandisation et entrer dans une logique publique voire collective. L'idée serait alors de pouvoir repérer les actions mobilisant les habitants au service du site de nature à en caractériser les formes, la largeur et la profondeur.

Le partage des valeurs se traduit aussi par des éléments tangibles autour de la question de la "rente territoriale": qui capte les flux de richesses entre le territoire et ses périphéries? Y a-t-il captation de la dynamique territoriale par certaines collectivités? Y a-t-il captation des résultats socio-économiques par certains acteurs ou certaines catégories d'acteurs?

SPÉCIFICITÉS DES DÉMARCHES GSF EN TERMES DE PROCESSUS DE CRÉATION DE VALEURS

Un élément transversal se retrouve quel que soit le site: la façon dont est engagée la réflexion sur le projet et la façon dont le projet est porté ensuite s'appuient sur le patrimoine existant comme ressource territoriale singulière ou comme porteur de complémentarité avec des atouts existants.

Ce mécanisme de fabrique territoriale est un moyen d'initier une démarche de préservation, de réhabilitation, qui vient modifier l'état du site, ou encore une démarche de valorisation et/ou de mise en exposition qui revient à modifier les usages. La labellisation permet la création d'un réseau d'acteurs mobilisés ou la consécration d'initiatives même anciennes légitimant le territoire.

Dans l'exemple du Puy Mary – Volcan du Cantal, un syndicat mixte assure une gouvernance adaptative avec une coopération structurante entre les acteurs permettant aux différentes vallées de travailler ensemble, aux petites communes de s'impliquer dans le processus... avec un rôle d'institution passerelle sans se mettre en avant de façon excessive, cultivant le partenariat et contribuant à l'identité collective, politique, symbolique du site.

Sur les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, une logique de développement équilibré est assurée à travers une mobilisation d'habitants volontaires pour de-



Le processus d'engagement – ce qu'on appelle l'empowerment, c'est-à-dire pour les habitants, les acteurs, la capacité à prendre des initiatives pour être co-gestionnaire du site – est un élément indispensable pour contrebalancer la logique de la marchandisation et entrer dans une logique publique voire collective.

■ Registre de valeurs d'un site d'exception. © Jérôme Dupuis

REGISTRE DE VALEURS D'UN SITE D'EXCEPTION			
Valeur économique	Valeur sociale	Valeur environnementale	Valeur territoriale
Retombées et dynamique économiques Emplois et compétences	Qualité de vie Cohésion sociale	Paysages Équilibres environnementaux	Image et identité Dynamique territoriale
<i>Retombées économiques et création de richesses et d'emploi</i>	<i>Effets sur la qualité de vie et les impacts sociaux</i>	<i>Conséquences sur la protection, préservation des paysages et la pérennité des équilibres environnementaux</i>	<i>Image/représentations du territoire et processus d'interaction et entre acteurs</i>



■ Sortie en raquettes, Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal. ©Vidal

venir des “greeters” au service de l'accueil touristique, le maintien d'une agriculture de proximité attentive aux paysages (exemple de la re-naturation par pâturage) et la dynamisation des actions d'insertion du département dans le cadre du Grand Site de France.

Dans le Marais poitevin, l'idée d'avoir un maillage du territoire avec une meilleure répartition de points de passage et de points de visite permet d'assurer un meilleur équilibre et une mise en valeur de l'ensemble du territoire à travers ses paysages et ses patrimoines.

Pour terminer sur la question du partage des valeurs, nous insisterons sur les fragilités. Souvent, dans la démarche Grand Site de France, ce sont les vulnérabilités environnementales qui incitent à mettre en place un certain nombre de dispositifs. Le paradoxe est que ces vulnérabilités, si elles ne sont pas bien régulées réapparaissent très vite dans la gestion du site. L'attention doit être forte sur ce point car cela peut se retourner contre le territoire ; en particulier lorsque la promotion du site au service exclusif des touristes conduit à “muséifier” ce dernier.

SPÉCIFICITÉS DES DÉMARCHES GSF EN TERMES DE RÉSULTATS SUR LES TERRITOIRES

Les intérêts d'une telle démarche sont en premier lieu une mobilisation autour des atouts du territoire qui font du paysage et du patrimoine un outil in-

tégrateur et un vecteur de modification du regard. Changer le regard sur le territoire, comme dans le cas du Marais poitevin, constitue l'enjeu de ce type de démarche.

Rien de ce qui est fait sur l'ensemble de ces territoires n'est standardisable, ni reproductible, ni délocalisable. C'est un élément majeur au regard de l'économie des territoires et de l'équilibre à trouver entre le développement économique et les autres dimensions.

Ce qui compte aussi, ce sont les effets de proximité. La proximité institutionnelle – avec une cohérence de vision entre les différents niveaux de collectivités – et organisationnelle – par la création de structures pérennes et de modalités d'organisation pour une gestion commune d'un site – est un facteur de réussite.

SPÉCIFICITÉS DES DÉMARCHES GSF EN TERMES DE PARTAGE DE VALEURS ENTRE LES PARTIES CONSTITUANTES ET LES PARTIES PRENANTES

Il n'y a pas une seule manière de poser la question de la valeur : chaque approche a sa logique propre ; cela dépend du regard porté sur le territoire et porté sur l'action publique qui met en valeur ce territoire. Enfin, le plus important dans l'évaluation, c'est que la cotation soit partagée entre les différents acteurs du territoire. La logique de débat citoyen autour de cette question permet de nuancer la notion de valeur publique. ■

Les sites d'exception : quelle participation au développement local ?



Martine VERNHES

Chargée de projets de recherche,
Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA),
Ministère de la Transition écologique et solidaire

Dans son livre intitulé "Poétique de la ville", Pierre Sansot, philosophe et sociologue, écrivait en 1973 : "C'est toute la Terre qu'il faudrait remercier pour son existence et pour sa beauté – et nous aurions à montrer comment elle accède à un surcroît d'être et d'excellence en quelques-uns de ses lieux majeurs".

Aujourd'hui, le caractère exceptionnel des Grands Sites de France et des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO est tel qu'ils attirent chaque année des dizaines de millions de visiteurs venus s'y ressourcer, dans une communication élargie à toute la nature et à l'humanité, sur une planète enfin perçue en tant qu'écosystème global. Par leur nature à la fois fragile et touristique, qui les place sous protection, ces sites sont au cœur d'enjeux multiples, sources de tensions auxquels doivent faire face les acteurs publics. Cela suppose de résoudre une équation difficile entre la préservation des ressources naturelles, l'amélioration de la situation des populations et le développement économique local, le tout dans un contexte de raréfaction de l'argent public.

Pour éclairer ces situations certes singulières mais dont les problématiques peuvent aider à la compréhension de l'équilibre territorial, comme pour analyser le développement économique et social encore mal connu, la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature a fait appel au Plan Urbanisme Construction et Architecture.

Après un état des lieux de la connaissance réunissant nombre de chercheurs et d'acteurs, le PUCA, service interministériel de recherche incitative attaché à la DGALN a lancé un appel à propositions de recherche en 2016 selon deux axes de réflexion autonomes :

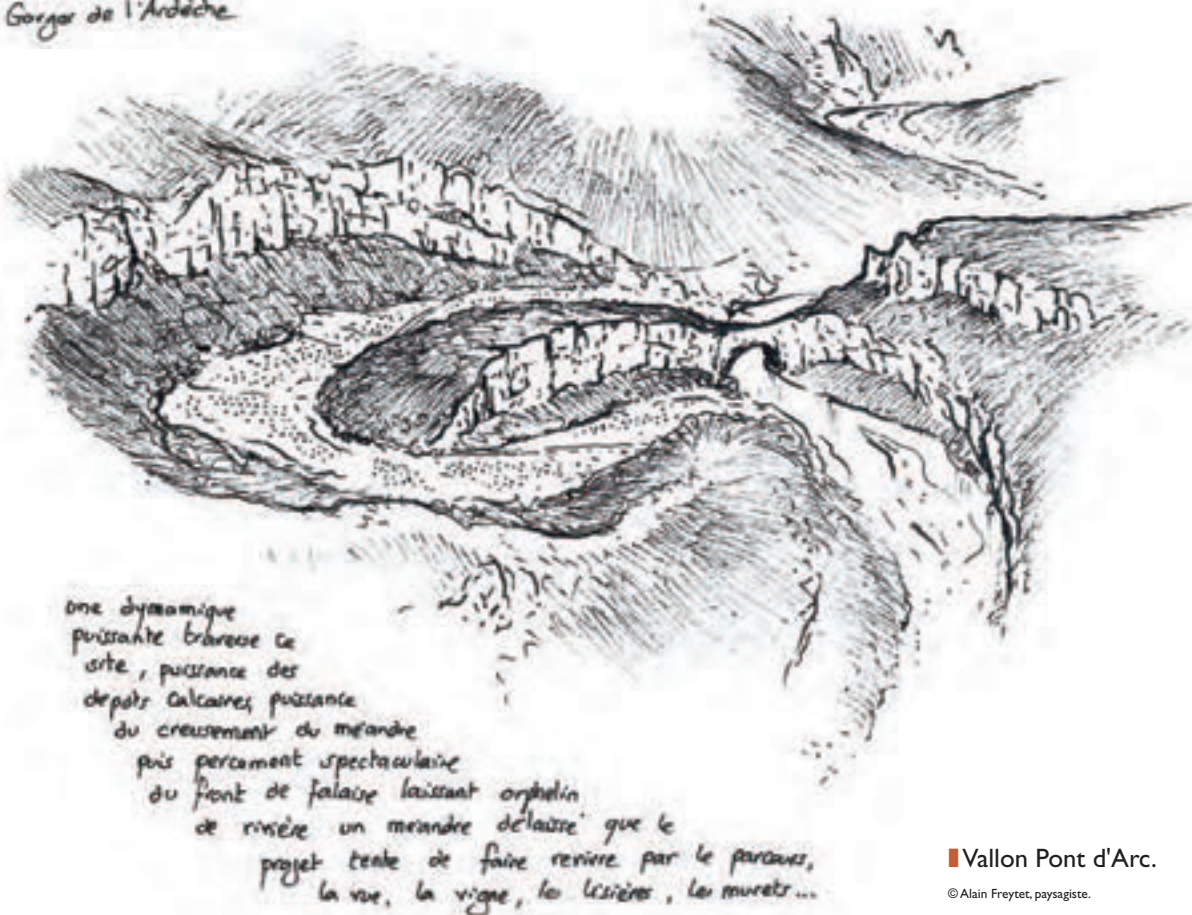
1. Comment parvenir à un équilibre économique et financier de la gestion des sites? L'écoresponsabilité ouvre-t-elle de nouvelles voies pour l'avenir? Comment inscrire ces questions dans une approche de ces territoires locaux singuliers à caractériser en termes de développement?

2. Quelles sont les incidences liées aux limitations d'accès aux sites? Est-il possible de mesurer la perte d'accessibilité et ses conséquences économiques? Comment trouver la juste mesure permettant d'assurer la préservation du site dans son intégrité, tout en ouvrant l'accès au plus grand nombre?

Deux équipes pluridisciplinaires, ont exploré la seconde question portant sur la limitation de l'accès au site. La troisième équipe coordonnée par Magali Taillandier, professeur d'économie territoriale à l'université de Grenoble, a étudié les deux questions en mettant en avant la recherche d'un équilibre dans les sites et leur territoire à partir d'un fil rouge, celui des ressources patrimoniales naturelles ou culturelles préservées et mises en valeur.

La notion de ressources territoriales s'inscrit dans l'école de la pensée qui définit le développement local comme un processus de jeux d'acteurs susceptible de valoriser des ressources spécifiques au

4 octobre 2018
Gorges de l'Ardeche



■ Vallon Pont d'Arc.

© Alain Freydet, paysagiste.

lieu. C'est la mobilisation et la coordination des acteurs qui va permettre de transformer cette ressource en actif spécifique, en ressource pour le territoire. La spécificité de cette ressource activée, le fait qu'elle n'existe qu'ici sous cette forme, protège le territoire de la concurrence et permet aux acteurs de dégager une rente territoriale qu'il convient ensuite de savoir aussi partager.

Une approche globale a ainsi été menée auprès de 70 sites inscrits au Patrimoine mondial ou Grands Sites de France. L'ensemble des rapports de recherche peut être consulté sur le site du PUCA¹. Dans les territoires concernés, riches de leurs ressources reconnues et préservées, celles-ci sont activées collectivement dans le cadre d'un projet et mises au service du territoire.

Dans une économie de cueillette, on assiste à une simple captation de la richesse entrant sur le site par le flux de touristes qui viennent le visiter. Cette captation ne tarit pas puisque la ressource patrimoniale est préservée. Cet hyper tourisme présente le risque d'un développement déséquilibré du territoire, phénomène constaté dans quelques stations balnéaires ou de sports d'hiver.

Au contraire, si les acteurs locaux développent une politique de circuits courts par effet d'entraînement, de nouvelles filières productives peuvent s'ancrez dans le territoire. Le cas le plus simple est celui de

la production de produits locaux, agricoles et artisanaux qui seront consommés sur place ou achetés par les visiteurs. On assiste à une endogénéisation de l'économie. Il s'agit d'emplois répondant à un savoir-faire local, pouvant ouvrir sur de nouvelles filières. Le fait que ces emplois soient productifs, que se constitue une coordination entre les filières touristiques et filières productives crée de l'enracinement dans le territoire et permet de dépasser des antagonismes entre acteurs. L'un des constats formulés par les chercheurs est cette diversification de l'économie locale.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET AMÉNITÉS PAYSAGÈRES

La recherche explore l'effet des aménités sur le développement socio-économique local avec un accent mis sur les aménités paysagères. Le paysage s'avère à la fois porteur de globalité, de synergies et d'avenir sur les territoires. Synthétiquement, il apparaît que les effets économiques en termes d'emploi sont différents selon trois types de territoires:

- Dans les grands pôles urbains, les aménités, notamment paysagères viennent renforcer le développement local.
- Dans les territoires ruraux, il y a développement économique lorsque des acteurs mobilisent la res-

source et qu'ils forment un projet ensemble. Dans ce cas, il peut y avoir un développement touristique durable.

- Pour les villes moyennes et les anciens espaces industrialisés, la situation est plus délicate, quand ces derniers ont connu une perte d'emplois productifs. La nouvelle stratégie de développement passe alors par une étude globale des potentialités à activer. À cet effet, les paysages jouent un rôle important pour comprendre le site et son territoire mais aussi pour stimuler le vecteur touristique.

PANORAMA SOCIOÉCONOMIQUE GLOBAL DES GRANDS SITES DE FRANCE

En ce qui concerne la croissance démographique, entre 2008 et 2014 la population des communes aurait augmenté de 1 %, celle des EPCI du site de 3 % et celle des EPCI limitrophes de 3 % également. Le revenu moyen par habitants, aurait augmenté de 21 % entre 2008 et 2013, et de 18 % dans les EPCI pour une moyenne nationale de 17 %.

La croissance de l'emploi semblerait également manifeste. Trois types d'emplois ont été relevés :

- Les emplois résidentiels ou présents, liés à la présence sur le territoire de résidents ou de touristes, représenteraient 48 % des emplois dans les Grands Sites de France, soit 5 % de plus que la moyenne nationale.

- Les emplois de médiation, tournés vers les services aux entreprises comme les emplois liés au tourisme ou à l'aide au tourisme, ou encore les emplois supports à la production qui ancrent le développement sur le territoire, seraient là encore de 5 % supérieurs à la moyenne nationale.



Les résultats obtenus invitent à reconsidérer les paysages, le patrimoine, comme de véritables ressources économiques et non pas seulement comme des attributs territoriaux coûteux à entretenir.

- Les emplois productifs – agriculture, usines, extraction minière – représentent 15 %, de la totalité de l'emploi, soit moins que la moyenne nationale. Dans les régions qui ont perdu des emplois productifs, le secteur du tourisme compenserait partiellement cette perte.

Différents résultats montrent que le revenu par habitants et l'emploi en général, semblent meilleurs qu'ailleurs en France, que la démographie est faible mais favorable. Ce panorama recouvre des situations diverses.

PROFILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SELON LA TYPOLOGIE DES TERRITOIRES

Les sites constituent un duo avec leur territoire. Les territoires ont un impact sur les sites et inversement. Il y a donc des synergies à activer pour faire projet. Nous avons déterminé une typologie de territoires dans lesquels sont enracinés les sites. Certains sont plutôt de nature productive, d'autres résidentielle, d'autres plutôt touristique et d'autres encore, parfois en déclin.

Les territoires dynamiques abritent souvent d'autres lieux touristiques, ou sont fortement résidentiels. Les chiffres économiques seraient positifs, ce qui n'exclut pas des points de vigilance à observer. Il s'agit notamment du risque d'hyperspécialisation touristique dans une économie de cueillette. Contre le risque d'hyperactivité touristique, il est intéressant de diversifier et d'endogénéiser le développement. Un autre phénomène observé est la gentrification du fait de l'inflation des prix de l'immobilier. Les ménages locaux et les saisonniers ont des difficultés à se loger à proximité. Ils sont contraints d'aller habiter à l'extérieur, avec tous les problèmes liés à cette mobilité induite. Ainsi, sur le site des Deux Caps, l'augmentation des prix générée a été accentuée par la proximité de la côte belge dont les prix de l'immobilier sont plus élevés qu'en France.

Certains des sites se trouvent dans des territoires en difficulté par perte d'emplois. Le Grand Site représente alors un pari gagnant ; tel est le cas des sites étudiés du Bassin minier et de la Baie de Somme. Là où il y a des difficultés, les synergies d'acteurs mobilisatrices développent une dynamique de projet autour du paysage qui permet de créer de l'emploi touristique, et cela même lorsque les bases productrices sont en baisse. Pour cela il faut à la fois des ressources locales (valorisation du bien commun – importance de la qualité du site...) et surtout une synergie d'acteurs pour favoriser des activités en phase avec les clientèles et en cohérence avec les lieux et le projet patrimonial. Même si les chiffres sont timides en termes d'emploi, on se rend compte qu'il se produit une inversion de dynamique. La synergie entre acteurs est ici déterminante. Les

■ Ci-contre, la Dent de Rez, pâturage de vaches Aubrac sur des terrains Natura 2000, gérés par le syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche. © C. Meunier
Ci-dessous, vignes à Orgnac l'Aven © Lisa Leandri



gains se traduisent à la fois en termes d'image, mais aussi en nombre d'emplois créés, dans un phénomène de renouveau.

Plus globalement le paysage offre de merveilleuses possibilités d'appréhender un territoire en tant qu'écosystème. Cette approche, certes complexe, s'avère prometteuse. Les responsables de projets locaux situés au croisement des diverses attentes, tissent des passerelles entre les filières en s'appuyant sur des synergies d'acteurs et ce travail de médiation délicat est fondamental.

À titre d'exemple, le diagnostic du territoire de Vasivière dans le Limousin a montré que l'écotourisme ne s'accommodait pas avec l'exploitation intensive du pin Douglas. Le diagnostic a été convaincant; il permet aujourd'hui de renouer avec la diversité des paysages naturels qui prévalait en montagne et de conjuguer les deux activités. L'évaluation du territoire à l'aune de ses paysages naturels apparaît donc

comme une étape indispensable. Nombre de sites ont compris que les priorités comme: rendre accessible, protéger les ressources, diversifier; intégrer les populations, permettaient de concilier des intérêts divergents et de les conjuguer. Des travaux de recherche en cours au PUCA seront mis prochainement en ligne. Y figureront plusieurs matrices de réflexion, dont celle proposée par la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages pour les sites d'exception.

Le paysage est porteur de globalité, il fait projet. Les résultats obtenus invitent à reconsidérer les paysages, le patrimoine, comme de véritables ressources économiques et non pas seulement comme des attributs territoriaux coûteux à entretenir. ■

1. <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/sites-exceptionnels-et-developpement-equilibre-des-a258.html>

Jean-Pierre THIBAUT, Inspecteur général CGEDD - Je voudrais interpeller le Réseau sur la notion de dynamique territoriale. En quoi, parmi vos finalités, contribuez-vous au rayonnement territorial? Au-delà des frontières du site labellisé, il me semble qu'il y a une capacité pour vous à faire référence, à faire image et à faire exemple pour le territoire de droit commun, pour le paysage du quotidien. Cela commence à se voir à travers des phénomènes de demandes de plan de paysage autour des sites labellisés, comme le Canigou ou les Gorges de l'Hérault. C'est important de ne pas se limiter à de l'exemplarité paysagère, de gouvernance, d'appropriation sociale. Il y a quelques années, il avait été question de décapitalisation paysagère de notre pays. Les Grands Sites m'apparaissent comme un bon vecteur pour une sorte de reconquête paysagère d'ensemble de notre territoire. Peut-être qu'un des moyens est d'imaginer une sorte de zone tampon. Cela fait partie d'une forme de devoir d'exemplarité des Grands Sites et de devoir de générosité vis-à-vis du territoire environnant. On sait que les retombées économiques dépassent largement les territoires labellisés, mais il n'y a pas que cela.

Jérôme DUPUIS - Je suis en phase avec ce qui vient d'être dit. C'est un peu l'image des éco-quartiers: on a un effet vitrine, sans avoir transformé d'un iota les politiques traditionnelles. Le référentiel que nous avons imaginé permet de revisiter, en utilisant ces différents critères et questionnements, l'ensemble des politiques publiques de droit commun, permettant d'être respectueux de ces différentes dimensions au titre des valeurs publiques.

Jean-Marie PETIT, Expert auprès du Réseau - Très souvent les intercommunalités qui participent au territoire d'un Grand Site débordent le périmètre du Grand Site. Ainsi de l'agglomération Rochefort Océan qui est plus large que le Grand Site de l'Estuaire. Bien évidemment, les politiques publiques du Grand Site débordent sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Claude BARRAL, Vice-président du Département de l'Hérault, Président d'Hérault Tourisme - Ce sujet est valable pour à peu près toutes les politiques publiques. Les projets ne se font pas contre les gens, ni isolés du contexte social, économique, culturel, territorial. Nous assistons finalement à un cours de sciences politiques, parce que ce qui est vrai pour les Grands Sites est vrai pour la politique de l'eau, avec la GEMAPI qui est en train de se mettre en place, mais aussi pour la politique de la ville... Nous revenons toujours aux mêmes problématiques: il faut que

■ Les Rencontres 2019 en Ardèche. © Maxime Lannoy



les gens et les institutions adhèrent au projet, ou du moins partagent un certain nombre de dénominateurs communs, sachant que tout cela a un rayonnement qui dépasse leur problématique.

Martine VERNHES - Il y a une essence particulière à la politique des Grands Sites de France, c'est qu'il s'agit d'une approche de développement durable. Certes cela peut se faire partout, y compris dans la politique de la ville, c'est une attitude de l'esprit. Mais il y a aussi l'idée d'une pensée globale, qui est le

paysage. Le paysage est un fil rouge pour penser la globalité et le développement durable. Il y en a d'autres. L'eau est aussi un fil rouge pour penser la globalité. C'est une autre façon de travailler, en ouvrant les questions. De toutes mes expériences, c'est vraiment le travail ensemble qui à chaque fois m'a sidérée et éblouie. ■



En quoi, parmi vos finalités, contribuez-vous au rayonnement territorial? Au-delà des frontières du site labellisé, il me semble qu'il y a une capacité pour vous à faire référence, à faire image et à faire exemple pour le territoire de droit commun, pour le paysage du quotidien. Les Grands Sites m'apparaissent comme un bon vecteur pour une sorte de reconquête paysagère d'ensemble de notre territoire.

Jean-Pierre THIBAULT

Présentation du Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac



Joël UGHETTO

Directeur du Grand Site de France Aven d'Orgnac

Le Grand Site de l'Aven d'Orgnac, c'est à la fois une grotte rare et fabuleuse pour son milieu souterrain, mais c'est aussi un lieu de pré-histoire, avec une dimension archéologique importante au cœur d'un environnement méditerranéen. Ce site classé d'environ 300 hectares est accolé au sud des Gorges de l'Ardèche.

L'Aven d'Orgnac est niché dans un océan de chênes verts. C'est Robert de Joly, une des grandes figures de la spéléologie du 20^{ème} siècle qui a découvert le site en 1935. Il en informe alors le maire de l'époque, Paul Delarue, l'incitant à aménager la grotte, ce à quoi l' élu est immédiatement sensible. Si au départ le village s'appelait Orgnac, c'est encore une fois Robert de Joly qui incite le maire à singulariser son village – au regard des trois autres Orgnac existant en France –, en l'appelant Orgnac l'Aven.

La population de la commune s'approprie le lieu dès sa découverte. L'Aven d'Orgnac ouvre aux visiteurs dès 1939, le jour de la signature de la déclaration de guerre ! Cela ne l'empêchera pas de devenir après guerre un haut lieu du tourisme souterrain. Ce choix d'une ouverture à la visite fut précurseur à une période où le tourisme n'était pas la préoccupation première.

Un premier classement des galeries souterraines a lieu au titre des sites en 1946. A cette époque ne sont connus que 3 hectares de galeries qui ne re-



■ La galerie de l'Aven d'Orgnac.

© Alain Freyret, paysagiste.

4 octobre 2018
Aven Orgnac

présentent en fait que le dixième du réseau. L'Aven compte plus de 4 kilomètres de galeries qui ont été explorées dans leur totalité entre 1965 et 1966. Le périmètre du site classé est élargi une première fois en 1974 pour intégrer les galeries découvertes en 1965 puis une dernière fois en 2008 afin d'intégrer notamment les sites archéologiques avoisinants.

L'Aven d'Orgnac est une cavité majeure tant par la diversité de ses paysages souterrains que par l'ampleur de ses réseaux. Le site fait l'objet de recherches karstogénique, géomorphologique, géographique et préhistorique.

En 1988, ouvre le musée régional de préhistoire lié à la présence de deux sites archéologiques. Il accueille aussi les réserves qui rassemblent les collections préhistoriques du département de l'Ardèche et vient compléter la connaissance du monde souterrain par une mise en valeur d'un territoire habité depuis 350 000 ans. Aujourd'hui, mêlant intimement nature et culture, le site permet d'accéder à la grotte jusqu'à moins 120 mètres de pro-



■ Ci-contre et ci-dessous, le recul des stationnements et le réaménagement de l'accueil. © Philippe Bastian / Lisa Leandri
En bas à gauche, Robert de Joly, inventeur de l'Aven d'Orgnac. © Albert Perret



fondeur; de visiter l'exposition de la Cité de la Préhistoire ou encore le site archéologique de la Baume de Ronze.

En 2000, l'Opération Grand Site est lancée. Elle est aussi née d'une rencontre, entre le Maire d'Orgnac l'Aven et Françoise Gauquelin, inspectrice des sites, qui encourage la commune dans son projet de valorisation du site. Un rapprochement s'est opéré depuis 1996 avec les milieux scientifiques, notamment ceux de la climatologie souterraine. La valorisation du site doit tenir compte de sa fragilité et notamment des conditions climatologiques qui doivent être préservées. Ce sont ces scientifiques qui ont ainsi incités à supprimer le parking imperméabilisant et déplacer les stationnements qui couvrait l'aven pour les remplacer par un espace paysagé qui permet à la grotte de respirer. Si une partie du réseau est accessible au public (500 m), une seconde partie (2 km) est réservée à un public sportif enfin une troisième partie (2 km) est totalement

interdite à la visite et fermée à toute pénétration humaine.

Un suivi climatologique a été mis en place dès 1996 qui assure le maintien de la stabilité du milieu, il a notamment permis d'influer sur les circulations d'air afin de maintenir le taux de gaz carbonique à des taux faibles.

L'Opération Grand Site a nécessité 5 millions d'euros d'investissements, et a abouti à l'obtention du label en 2004. En 2018, le Grand Site de France en est à son 2^{ème} renouvellement de label et une extension du périmètre a permis d'intégrer le site préhistorique de la Baume de Ronze.

Un Syndicat intercommunal a été constitué avec la mairie d'Issirac pour gérer toutes les parties spéléologiques. Un conseil scientifique composé d'une dizaine de membres se réunit chaque année afin d'étudier le fonctionnement du Grand Site, faire le point sur les études en cours et orienter les actions futures.

De l'Opération Grand Site au label Grand Site de France, le site est passé d'un espace souterrain à une vision élargie intégrant la préhistoire et l'environnement naturel. Le label porte aujourd'hui un projet scientifique, culturel et pédagogique. Ce projet s'intègre dans le réseau culturel et touristique territorial et il est devenu un moteur de développement pour cette petite collectivité du Sud Ardèche.

Je terminerai en remerciant l'équipe des guides qui assurent la médiation au quotidien, qui accueillent les visiteurs chaque jour et qui font vivre le Grand Site de France. ■

Présentation du Grand Site des Gorges de l'Ardèche



Christine MALFOY

Présidente du Grand Site Gorges de l'Ardèche, conseillère départementale



Françoise GONNET-TABARDEL

Chef de projet Grands Sites, Département de l'Ardèche

Le Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche couvre un territoire qui comprend 16 communes dont Orgnac l'Aven et s'étend sur les départements de l'Ardèche et du Gard. Son cœur de métier est la gestion des espaces protégés. Il a été créé initialement pour gérer la Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche.

Les missions du Syndicat sont de protéger, étudier et faire découvrir ce patrimoine naturel. La mission d'éducation à l'environnement est particulièrement importante pour les réserves naturelles, mais c'est également vrai pour l'ensemble du territoire géré par le Syndicat. Le patrimoine culturel y tient aussi une place majeure.

Parmi ses missions, figure depuis son lancement en 1994 la conduite et l'animation de l'Opération Grand Site (OGS) des Gorges de l'Ardèche. L'Opération Grand Site s'est faite en deux temps. Un certain nombre d'actions ont été menées dans un premier temps dans la Réserve, mais tout s'est ensuite figé autour de la problématique du site classé du Pont d'Arc qui concentrait des enjeux énormes de fréquentation et de maîtrise foncière. C'est pourquoi, à partir de 2012, le Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche et ses partenaires ont relancé une Opération Grand Site pour la requalification du site classé. Ce site inclut, outre le Pont d'Arc, la Grotte Chauvet inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des biens culturels. Le site classé du Pont d'Arc en constitue la zone tampon. Le bien classé s'appelle Grotte Chauvet, du nom des dé-



Les missions du Syndicat sont de protéger, étudier et faire découvrir ce patrimoine naturel. La mission d'éducation à l'environnement est particulièrement importante.



■ Animation randonnée découverte dans l'Ardèche. © SGA

couvreur et son espace de restitution la "Caverne du Pont d'Arc" est visitable à quelques kilomètres. La "vraie" Grotte Chauvet est inaccessible et même le chemin permettant d'y mener est interdit d'accès.

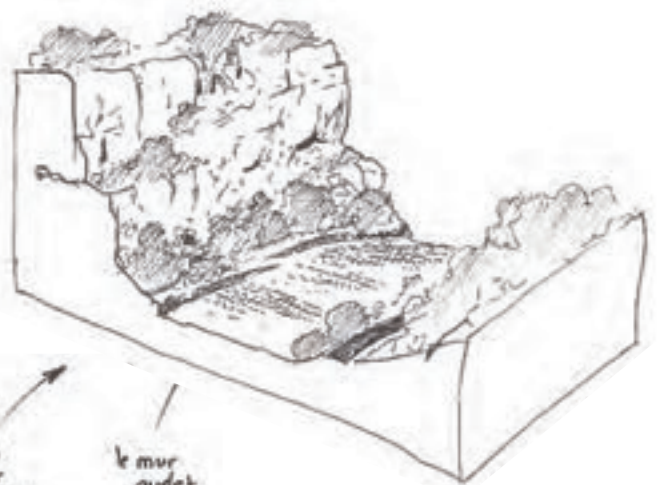
Pour rappel, le site du Pont d'Arc est le premier site touristique d'Ardèche avec une fréquentation estimée à 1,5 millions de visiteurs. Il est la clé de voûte de l'activité touristique départementale depuis la montée en puissance de cette activité dans les années 1960-1970.

Le principe général du projet est de retrouver la lisibilité de l'ancien méandre de l'Ardèche, de retrouver la visibilité du Pont d'Arc, notamment cette arche de pierre qui enjambe la rivière, de désaménager les abords plutôt que de les aménager, de mieux gérer les flux automobiles, de diminuer les stationnements en cœur de site et de proposer une navette depuis Vallon Pont d'Arc. Le projet vise aussi à développer les possibilités de déplacements doux et à améliorer la découverte pour les visiteurs, en donnant du sens à la visite.

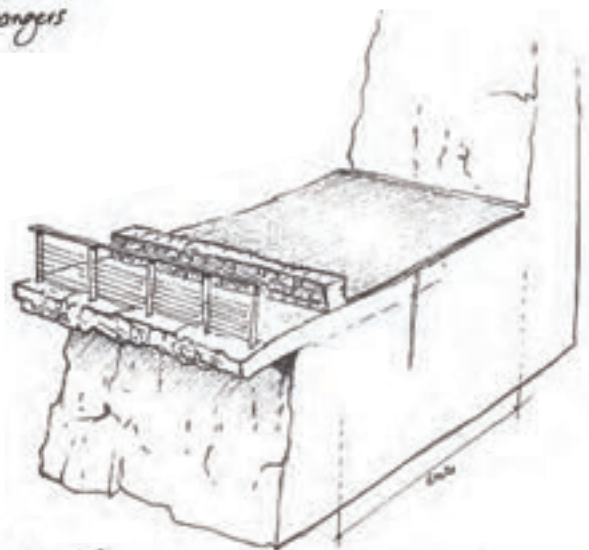
Nous sommes entrés en phase active depuis trois ans, avec des travaux engagés sur la plage amont, avec la création d'un cheminement piéton permettant de relier le nouveau parking excentré, au belvédère historique, avec l'élaboration d'un Schéma d'interprétation, avec la rédaction d'un Cahier de recommandations architecturales et paysagères pour les professionnels en site classé. Un observatoire photographique des paysages a aussi été mis en place pour suivre les évolutions du paysage dont celles liées à la réhabilitation des lieux. Les évolutions sont d'ores et déjà perceptibles et cela va continuer puisque suite à la DUP (Déclaration d'utilité publique) les différentes phases vont maintenant s'enchaîner selon un calendrier assez serré.

Le Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche qui porte la démarche est finalement le "Petit Poucet" de l'histoire : c'est lui qui active les opérateurs et les collectivités du territoire autour de cette ambition de labellisation. Il a le rôle de passeur. Nous avons par exemple organisé des ateliers de lecture de paysage et de dessin du paysage avec les acteurs du territoire, nous avons interviewé des habitants pour connaître leur perception de ce patrimoine commun, nous avons mis en place depuis 2017 un site internet interactif permettant de suivre quasiment au jour le jour l'évolution de la mise en œuvre de l'OGS...

La concertation c'est le véritable enjeu, car dans l'échange, les ambitions sont partagées. Mais le défi majeur est d'encore mieux faire approprier la démarche par le territoire. C'est ce à quoi nous nous employons. ■



abandon du sentier extérieur au vieux méandre (falaises dangereuses, chrysothère...). Il faudrait revenir sur ces arguments pour bénéficier de ce passage logique et magnifique, loin de la route et ses dangers



la rive de l'encorbement aurait pu être travaillée "végétalisée" pour éviter une ligne trop lisse depuis l'autre côté de l'arche

Un travail colossal ouvre un très beau passage en balcon le long de la route pour permettre le passage des piétons.

4 octobre 2018,
Vallon Pont d'Arc



Gorges de l'Ardèche - Aven d'Orgnac

Visite du site



À 120 mètres sous terre, entourés de concrétions et de draperies fascinantes, ou au cœur des Gorges depuis des points de vue surplombant la rivière et les plateaux couverts de chênes verts, les visites nous ont dévoilé un paysage calcaire sculpté par l'eau et riche d'un exceptionnel patrimoine naturaliste, archéologique, rupestre mais aussi humain.



© Mathilde Milot



© RGSF



© Istock

Les lieux visités ont illustré tout le travail accompli par les gestionnaires, de la préservation des sites à la gestion des flux, jusqu'à leur engagement dans un développement économique ancré dans les ressources locales.



© SCGA - N. Bazin



© Thomas Kleitz



© Mathilde Milot

Les Gorges de l'Ardèche. © Jean-Christophe Ballot

Séquence thématique

Quelles retombées pour
les territoires des sites d'exception?
Quels enseignements et limites
des études?

Pierre-Marie LUCIANI

Inspecteur des sites,
DREAL Corse



Maria DEVOS

Directrice du Grand Site
de la Dune du Pilat

Soline ARCHAMBAULT, animatrice

Directrice du Réseau
des Grands Sites de France



Louise BOUCHET

Paysagiste Atelier Passeurs,
pour l'étude commanditée
par la Mission Val de Loire

Quelles retombées pour les territoires des sites d'exception ? Quels enseignements et limites des études ?

DÉMONTRER QUE LES ESPACES PATRIMONIAUX SONT SUPPORT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Pierre-Marie LUCIANI,
Inspecteur des sites, DREAL Corse

OUVERTURE

Soline ARCHAMBAULT,
Directrice du Réseau des Grands Sites
de France

Les études apportent des éléments chiffrés sur les retombées économiques et sociales des sites patrimoniaux et en particulier des Grands Sites de France mais que mesurent-elles ? La valeur intrinsèque du site lui-même (l'existence du site, sa notoriété, son rayonnement, son attractivité) ou la plus value de la protection et de la bonne gestion (traduite par le label Grand Site de France) ? Même si elles restent éclairantes, il faut avoir conscience de leurs limites.

Les études menées sur les Calanques de Piana en Corse ou à la Dune du Pilat apportent des enseignements et des orientations sur les effets de la dépense touristique en termes d'emplois, de ressources fiscales pour les collectivités ou d'image et des arguments chiffrés au débat sur le coût de la gestion des sites par rapport à leurs retombées positives sur le territoire. Mais les chiffres et les méthodes portent toujours à contestation, et certaines études couvrent un champ restreint de valeurs, essentiellement monétarisables. Par ailleurs, la création de flux financiers n'est pas toujours révélatrice du dynamisme et du développement local, elle peut aussi induire des phénomènes d'exclusion. Les éléments présentés sur la valeur des dynamiques territoriales ou l'étude sur le bien conduite dans le Val de Loire ouvrent à une reconnaissance plus complète du rôle joué par ces territoires. Il serait ainsi beaucoup trop restrictif de justifier l'action publique exclusivement sur un fondement économique.

Je vais vous présenter les résultats d'une étude sur les retombées économiques, fiscales et en termes d'image, liées au site UNESCO de Corse, menée en 2012 dans le cadre d'une thèse "Pour une valorisation durable des espaces patrimoniaux de Corse".¹

Ce site est un territoire terrestre et maritime de 12 000 hectares situé à l'Ouest de la Corse. Il est classé depuis 1974 et a été labellisé par l'UNESCO en 1983. Il est composé de quatre entités : les calanques de Piana, le golfe de Porto, le golfe de Girolata et son village et la réserve naturelle de Scandola.

L'étude de la valeur socio-économique avait à la fois pour objectif de démontrer que les espaces patrimoniaux peuvent être le socle d'un développement local en lien avec le tourisme, l'agriculture et l'artisanat, mais aussi d'apprécier ce que rapporte chaque euro investi, quel est l'effort à consentir pour la gestion des espaces publics patrimoniaux et à qui profite la manne de l'effet site.

La méthode retenue a été celle du Réseau des Grands Sites de France. Cette méthode est simple et efficace, basée sur un questionnaire en face à face et sur la motivation de la visite. Elle demande de connaître la fréquentation touristique du site, ce qui n'est pas simple pour un site territoire. Elle autorisait la comparaison du site UNESCO de Corse avec d'autres Grands Sites de France déjà étudiés (Pont du Gard, Puy de Dôme, Sainte Victoire) sur la base d'un protocole comparable².

Elle permet d'extrapoler la valeur économique d'un espace patrimonial, en particulier :

- les retombées économiques directes, les dépenses générées par les activités offertes sur le site,
- les retombées économiques indirectes, les dépenses réalisées par les visiteurs hors du site (dépenses d'hébergement, de restauration, de transport, d'achats...),
- les retombées sociales directes, le nombre d'emplois directs (équivalent temps plein) généré par les activités économiques sur le site,



■ La Dune du Pilat. © Grand Site de la Dune du Pilat



■ La route belvédère des calanques de Piana en Corse. © Pierre-Marie Luciani

44% des visiteurs sont venus en Corse pour visiter le site UNESCO, il génère 22% des recettes touristiques régionales. Il est également apparu que 20% des recettes se font directement sur le site et 80% sont exportées, notamment sur les collectivités qui ont fait le choix du développement, là où il y a de l'hébergement, de la restauration et des services. Cela signifie qu'il est nécessaire d'organiser une solidarité entre les collectivités du cœur de site qui ont fait le choix de la protection et celles qui en bénéficient. Les enquêtes statistiques permettent de bien comprendre les attentes, les motivations, le fonctionnement du site et de comprendre où se font les retombées. Cette méthode présente néanmoins des limites, car le patrimoine a en effet bien d'autres champs de valeurs d'intérêt général qui en justifient la préservation : aménités, effets positifs induits, valeur patrimoniale intrinsèque, identitaire, sociale, territoriale... et on ne saurait lier le développement local uniquement aux flux financiers.

1. https://scd-resnum.univ-lyon3.fr/out/theses/2016_out_luciani_p_m.pdf
 2. <http://www.grandsitedefrance.com/nos-themes/developpement-economique-et-social>

- les retombées sociales indirectes, le nombre d'emplois directs (équivalent temps plein) lié aux activités économiques hors site,
- les retombées fiscales directes (sur le site) et indirectes (hors du site),
- les retombées médiatiques, la notoriété du site et le niveau de satisfaction des visiteurs.

L'estimation de la valeur économique permet donc une meilleure compréhension des flux financiers liés au site, dans l'économie régionale.

600 enquêtes ont ainsi été réalisées autour de 40 questions, sur un échantillon de plus de 1 700 personnes. Les chiffres et les enseignements tirés donnent des orientations: sur les trois millions de touristes venant en Corse, plus d'un million de visiteurs fréquentent le site, générant une recette de 387 millions d'euros et 3 600 emplois, mais aussi 46 millions d'euros de recette fiscale et 2 millions d'euros en termes de retombées d'image. 68% d'intentions fermes de revisite du site sont exprimées, ce qui témoigne de la satisfaction globale de la visite.

Ceci démontre donc que les espaces patrimoniaux sont support de développement local et que le site contribue grandement à l'attractivité de la Corse:

L'ÉVALUATION DES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES POUR ANCRER LA GESTION PUBLIQUE

Maria DEVOS,
Directrice du Grand Site de la Dune du Pilat

La Dune du Pilat est la plus haute dune d'Europe, attenante à une agglomération de 60 000 habitants à l'entrée du bassin d'Arcachon qui offre un cadre de vie très attractif. C'est le site le plus visité de Nouvelle-Aquitaine, avec deux millions de visiteurs par an. Un certain nombre d'activités économiques gravitent sur le site et à proximité. Leur développement a été mal maîtrisé.

Il a été très difficile de convaincre les acteurs économiques de l'utilité de mettre en place une gestion publique pour ce site. C'est pourquoi en 2014, nous avons engagé une évaluation des retombées socio-économiques pour montrer l'impact de ce site naturel sur le territoire. Nous souhaitons avoir des arguments pour légitimer la gestion publique.



Il s'agissait d'abord de connaître les bénéficiaires de l'existence de la dune sur ce territoire, de lever l'opacité entretenue sur la valeur marchande des activités économiques mais également de quantifier la contribution de la Dune du Pilat à la création de richesse sur le territoire en déterminant les effets induits et indirects à l'échelle du département et de la région.

Ces nouvelles données chiffrées nous ont permis de prouver que les dispositifs de protection qui étaient plutôt vécus par les acteurs économiques comme une entrave au développement économique de leur activité, étaient au contraire un atout, et qu'au-delà de servir l'intérêt général, la gestion publique œuvrait aussi à servir l'intérêt des acteurs privés. La Dune est un espace naturel qui contribue en effet largement à l'attractivité du territoire, avec 168 millions d'euros de retombées économiques à l'échelle de la région.

Les conclusions de cette étude ont permis d'ouvrir un dialogue avec les acteurs économiques du territoire. Elles ont démontré que si la gestion publique peut être perçue comme exigeante, elle sert aussi aux acteurs privés. L'étude a fait prendre conscience de la valeur ajoutée générée par la Dune sur les clientèles des acteurs économiques.

La démonstration a aussi été faite que le bien-être et la qualité du cadre de vie sur le territoire, ainsi que la bonne santé économique des activités, n'étaient pas directement liés aux équipements publics sur site et aux activités économiques par elles-mêmes, mais à l'expérience vécue sur le site et à l'émotion ressentie. Cela a également fixé l'enjeu; ainsi, tous les équipements qui vont apporter du confort, des services, des commodités, doivent servir l'image du Grand Site et non se servir du Grand Site.

C'est ce que nous nous employons à faire aujourd'hui avec la réhabilitation du village de cabanes sur l'es-

pace de 9 hectares qui accueille services et commerces et dont nous venons de faire l'acquisition. Il avait été aménagé dans le cadre d'une première Opération Grand Site à la fin des années 1980.

La difficulté est de fixer un prix à des espaces d'une telle qualité, inestimables car incomparables, mais en même temps sans grande valeur au regard d'investisseurs du fait de leur protection. Nous y avons travaillé durant six ans avec des experts. L'exercice a été difficile également pour le juge de l'expropriation qui en principe ne doit pas tenir compte de la valeur marchande potentielle du bien. Celui-ci a tout de même pris en compte l'attractivité de la Dune du Pilat et a majoré de 46% l'estimation du Commissaire du gouvernement. Il a donc défini une valeur marchande de ces espaces incomparables et ce jugement va faire jurisprudence. Il aura un impact sur la procédure d'acquisition foncière menée par le Conservatoire du littoral avec qui nous travaillons étroitement depuis toutes ces années.

ORIENTER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE VERS PLUS DE BIEN-ÊTRE POUR LA POPULATION LOCALE

Louise BOUCHET,
Paysagiste, Atelier Passeurs, pour l'étude commanditée par la Mission Val de Loire

Après l'évocation des flux financiers, il faut ajouter de nouvelles questions comme celles du bien-être qui sont aujourd'hui essentielles pour évaluer le rôle et la valeur d'un site d'exception pour son territoire. Nous avons mené une étude avec la Mission Val de Loire sur la définition des facteurs de bien-être produits par les paysages. Cette



■ Des paroles d'acteurs sur le bien-être.

© Atelier Passeurs

étude participative a été menée sur deux sites pilotes, associant paysagistes, géographes, économistes et élus, techniciens, "producteurs de paysages" et habitants.

Cette démarche s'est déroulée en trois temps :

- 80 entretiens individuels ont permis de questionner le bien-être, et des parcours sur le terrain ont mis en débat ces représentations individuelles ;
- une première série d'ateliers a essayé de définir collectivement les critères et les facteurs influant sur le bien être ou le mal être ;
- une autre série d'ateliers était destinée à appliquer ces critères à des projets locaux.

Prenons l'exemple des résultats obtenus pour l'un des sites, les paysages du Val des méandres dans le Loiret, qui regroupe trois grandes entités paysagères :

- les bords de Loire où se concentre le patrimoine ligérien¹ ;
- les plaines essentiellement façonnées par les activités économiques industrielles ou non : industries agroalimentaires et champs de cultures ;
- les coteaux où viennent de plus en plus s'implanter les industries de l'agro-alimentaire et où se développent les boisements.

La perception du bien-être est inscrite dans un processus d'évolution lié aux dynamiques paysagères, à travers, entre autres, l'attrait croissant – patrimonial et touristique – des bords de Loire, mais aussi les dynamiques industrielles – avec l'industrialisation de l'agriculture et l'implantation de grosses entreprises agro-alimentaires – et urbaines avec le fort développement des zones résidentielles.

L'ensemble des témoignages recueillis auprès des habitants et des acteurs locaux sur le bien-être confirme la valeur des patrimoines dans leur diversité et leur accessibilité. En parallèle, l'essentiel des témoignages sur les questions de mal-être pointe les nuisances liées aux activités économiques. L'étude

a permis aussi de souligner un phénomène de résilience : quand une entreprise produit des emplois ou de la richesse économique, on est prêt à "sacrifier" une part de bien-être et supporter certaines nuisances au quotidien.

La deuxième étape de notre travail a été d'essayer de faire s'exprimer les gens sur les facteurs pouvant influencer le bien-être. Comment, à travers les six grands items concernant l'aménagement du territoire (les patrimoines bâti, agricole, naturel, l'habitat, les mobilités et le lien social), trouver des facteurs influant : la typologie, l'état et l'entretien, la symbolique d'éléments paysagers et leur valorisation, la diversité des cultures, la taille des exploitations, l'accessibilité, les effets sur la santé, etc.

Nous nous sommes ensuite intéressés aux types de mesures qui pouvaient être prises en faveur du bien-être pour venir nourrir ces différents items, comme les mesures de protection, les servitudes de passage, les plans de développement des itinéraires, la mise en place de bistrots de pays...

Pour un développement local durable, il s'agit de jouer avec tous ces critères pour essayer de maintenir un bien-être. La suite de ce travail devrait explorer comment intégrer ces facteurs de bien-être et les mesures qui leur sont liées dans les documents d'urbanisme des communes impliquées.

L'étude montre donc que le bien-être ne se mesure pas seulement à travers le PIB et que les activités économiques génératrices de PIB ne produisent pas seulement du bien-être mais aussi des nuisances et du mal-être. L'étude démontre que l'ensemble des facteurs influant sur le bien-être constitue une notion clé qui peut orienter l'aménagement du territoire vers plus d'aménités pour les gens qui y vivent. ■

1. du bassin de la Loire.

Alain FREYTET, Paysagiste conseil du RGSF - C'est bien l'expérience de vivre sur le site, l'émotion, qui créent la valeur du Grand Site. Or actuellement, on voit arriver sur certains sites, comme l'estuaire de la Loire, des objets – comme des sortes de belvédères –, avec l'argument qu'il s'agit d'objets artistiques. L'émotion vire alors à l'attraction et on ne regarde plus le paysage. Il y a un risque à vouloir transformer ces Grands Sites en musées d'art contemporain. L'art dans ces Grands Sites, n'est-ce pas plutôt ce qui ne laisse pas de trace (la poésie, la peinture, les arts vivants...)?

Maria DEVOS - Sur ce sujet, dans les deux ou trois ans à venir va se poser la question du renouvellement de l'escalier posé tous les ans au début de la saison touristique sur le versant est de la Dune du Pilat, pour en faciliter l'ascension. Au-delà d'une solution simple qui permette de continuer à faciliter l'ascension, il peut y avoir des tentations de réaliser une véritable œuvre architecturale au pied de la dune.

Philippe MORGE, Directeur du Grand Site de France Puy de Dôme - Dans un contexte de tension budgétaire pour les collectivités locales, nos élus sont très demandeurs d'informations sur ce que rapporte chaque euro public investi. Nous-mêmes nous posons la question et nous aimerions, sur notre Grand Site, mettre en œuvre des procédures qui permettraient d'apporter une réponse légitime aux élus et aux contribuables. Mais finalement cette démarche n'est-elle pas un peu vaine? Sur quels périmètres géographiques, mais également en termes de pistes à creuser, doit-on travailler? Les deux démarches menées en Corse et sur la Dune du Pilat ont-elles été comparées et ont-elles abouti à une méthodologie commune? Est-ce transposable sur les autres sites et les résultats sont-ils objectivement justes?

Pierre-Marie LUCIANI - La méthodologie commune sur les retombées économiques est celle du Réseau des Grands Sites, qui a été éprouvée sur plusieurs sites car adaptable d'un site monument à un site territoire. Elle

permet de relativiser le budget d'un espace protégé au regard des retombées économiques induites. Mais on voit bien que d'autres retombées culturelles, sociales, territoriales, environnementales se cumulent.

Gilles DE BEAULIEU, Bureau des Paysages et de la publicité, Ministère de la Transition écologique et solidaire - Il faut aussi tenir compte de l'euro non investi. En effet dans un contexte de réduction des finances publiques, il faut aussi savoir faire des économies et ne pas investir inutilement, notamment en ce qui concerne ces équipements un peu sensationnels, qui entraînent une sorte de concurrence malsaine entre les sites, alors que c'est bien ce qui est unique dans le site qui doit être au cœur de sa valorisation. Cela relativise la nécessité des investissements. ■

Site de Baume de Ronze. © Aven d'Ornac

Séquence thématique

La valeur territoriale produite
par la démarche Grand Site de France

Yannick MORIN

Président du Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel, Conseiller départemental des Côtes d'Armor



Céline LELIÈVRE

Directrice du Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel

Pierre CHEVILLON

Vice-président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, Grand Site de l'Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort



Jean RICHER

Architecte des Bâtiments de France, UDAP de Charente-Maritime

Olivier FRÉGEAC

Vice-Président du Territoire du Pays d'Aix, délégué à la Forêt, aux Risques majeurs et au Grand Site de France Sainte-Victoire



Cyrille NAUDY

Directeur du Grand Site de France Sainte-Victoire

Thierry BOISSEAUX, animateur

Ingénieur général, Conseil général de l'environnement et du développement durable, Inspection générale des sites, perspectives et paysages



Gilles de BEAULIEU

Chargé de mission paysage au Bureau des paysages et de la publicité, Ministère de la Transition écologique et solidaire

La valeur territoriale produite par la démarche Grand Site de France

OUVERTURE

Thierry BOISSEAUX,
Ingénieur général, Conseil général
de l'environnement et du développement
durable, Inspection générale des sites,
perspectives et paysages

Aujourd'hui, le paysage devient le socle du projet de développement local qui accompagne un Grand Site de France. C'est en effet un concept qui facilite le dialogue car intelligible par tout le monde et intégrateur des différentes valeurs du site. Il contribue à créer une dynamique qui permet d'associer toutes les compétences autour du projet, de partager les approches et de mettre en place une gouvernance équilibrée et durable. Les trois exemples qui suivent vont nous aider à découvrir l'alchimie qui se crée dans chacun des sites pour parvenir à cette vision partagée. Ils seront introduits par une intervention autour de l'enracinement du projet de territoire.

VALEUR TERRITORIALE ET DÉMARCHE GRAND SITE: UN PARADOXE?

Gilles de BEAULIEU,
Chargé de mission paysage au Bureau des
paysages et de la publicité, Ministère de la
Transition écologique et solidaire

Le sujet de la table ronde sous-entend le fait que la valeur n'est pas quelque chose d'acquis dans la mesure où elle doit être produite par une démarche. C'est un premier paradoxe pour une politique de Grands Sites qui s'appuie sur un socle patrimonial avec une image du paysage extrêmement forte. Or cette image est prise généralement au moment où elle est bouleversée par l'apparition d'un usage nouveau exogène issu d'une évolution de la société, qui vient donc modifier l'image un peu intemporelle du site, mais en même temps lui donner vie et rappeler qu'un pay-



■ Aquarelle pour le schéma d'interprétation du Pont d'Arc. © Lydiane Esteve - RGSF

sage ce sont aussi des usages et donc un portrait de la société.

Tout l'intérêt de la démarche Grand Site de France est justement de bouleverser des valeurs existantes pour les réinterroger complètement. C'est

ce basculement du regard qui est intéressant. Cela passe par une compréhension du paysage plus vivante et plus habitée. C'est le premier processus particulièrement remarquable et indispensable.

Le deuxième paradoxe de ces valeurs territoriales produites par les Grands Sites est que l'entrée par le tourisme est éminemment sectorielle. Ce qui est intéressant dans cette entrée sectorielle, c'est de prendre conscience qu'il y a un problème et de s'interroger sur la manière de le régler en utilisant le potentiel du territoire, ce qui correspond à une démarche efficace et pragmatique. Cela pose la question des équilibres, de la modification des usages qui amènera à retrouver une économie du territoire globalement équilibrée, permettant d'en assurer la bonne vie. Cette bascule d'une entrée sectorielle de résolution de problème vers le projet avec une compréhension globale des interactions permet d'aller loin, durablement et profondément. Cela interroge sur la manière d'éviter qu'une mono-activité (tourisme, agriculture...) ne vienne écraser d'autres secteurs d'activité ou introduire des conflits d'usages tels que cela vide le territoire de sa vie. La question est de savoir comment mettre le tourisme au service du territoire et non l'inverse, et comment parvenir à utiliser le tourisme comme un moyen pour un véritable projet qui donnera vie au territoire ou en prolongera la vie.

Un autre paradoxe dans la production de valeurs est la question des limites, au regard de celles du projet territorial. Cette question se pose de plusieurs façons : soit la réflexion se limite à une aire géographique, soit elle considère au contraire que la

démarche a pour but de rayonner. Toute la qualité de la démarche Grand Site de France est de parvenir à aller au-delà de sa base géographique d'expérimentation en irriguant de manière positive l'ensemble d'un territoire plus large que la sphère d'origine et devenir ainsi un moteur beaucoup plus global pour le territoire. C'est le cas notamment du Massif du Canigó qui a mené sa réflexion à l'échelle d'un périmètre élargi.

La question de la modification du rapport entre les collectivités et le public peut aussi être paradoxale. En effet, si un projet n'est que l'expression de l'État ou des collectivités publiques, le risque est qu'il ne s'enracine pas véritablement dans le territoire, avec des investissements qui ne seront pas utilement effectués, et qui ne viendront pas soutenir des secteurs d'activité qui ont besoin d'être soutenus. Or c'est bien vers les acteurs habitant le territoire que l'action doit être principalement menée. La définition du projet doit être conçue comme un plus petit dénominateur commun qui servira d'objectif partagé. Une fois cet objectif bien défini, il sera facile d'agréger de manière ouverte des tas d'initiatives venant de la société civile qui vont contribuer à la pérennisation du projet et à sa réalisation. Chose que la seule puissance publique n'est pas forcément en mesure de faire.

Finalement, si j'ai soulevé la question des paradoxes, c'est parce que je pense que nous sommes passés en vingt ans d'une démarche réparatrice – une sorte de chirurgie paysagère qui permettait de contrebalancer des problèmes de fréquentation –, à une démarche de projet qui est aussi un peu le cœur

■ Lors des tables rondes. Journée du jeudi 3 octobre. © Sébastien Gayet





■ “Les Caps en fête” pour les 25 ans du Syndicat mixte Grand Site Cap d’Erquy-Cap Fréhel. © SMGS Cap Erquy-Cap Fréhel

des politiques publiques. En cela, les Grands Sites de France rejoignent notre préoccupation de développer ces démarches paysagères, profondément ancrées dans le territoire. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir tous ces réseaux – que sont les Grands Sites de France, mais aussi les PNR ou d’autres territoires – s’engager par des voies différentes dans une direction commune, celle d’avoir des territoires vivants et qui expriment profondément leur singularité avec une exigence de qualité.

LA GOUVERNANCE ET LE LIEN AU TERRITOIRE

Yannick MORIN,
Président du Grand Site Cap d’Erquy-
Cap Fréhel, Conseiller départemental des
Côtes d’Armor

Céline LELIEVRE,
Directrice du Grand Site
Cap d’Erquy-Cap Fréhel

L’Opération Grand Site a été lancée officiellement en 2012, et la labellisation est attendue pour la fin de l’année 2019. Le territoire recouvre 5 170 hectares sur quatre communes – Erquy, Plurien, Fréhel et Plévenon –, intégrant les deux sites classés du Cap d’Erquy et du Cap Fréhel. Le principal enjeu de ce Grand Site est la gouvernance. Le Syndicat mixte a trois principales missions : l’éducation à l’environnement, Natura

2000 et la démarche Grand Site. Le Syndicat coordonne les maîtrises d’ouvrages assurées par différents partenaires (Conseil départemental, intercommunalités, communes, Conservatoire du littoral). En 2017-2018, les statuts ont été revus et les communes constituant le Syndicat ont été remplacées par les intercommunalités de Lamballe Terre et Mer pour Erquy et Plurien et Dinan Agglomération pour Fréhel et Plévenon, représentant respectivement 40 et 60 communes et 80 000 à près de 100 000 habitants.

Afin de faire en sorte que les maires restent les principaux interlocuteurs, nous avons constitué un Bureau comprenant le Président et les maires des quatre communes. Il a pour missions de définir la politique globale du Syndicat, de fixer les ordres du jour des comités syndicaux, de la commission de finances. Parmi les élus communautaires, sont désignés comme délégués les vice-présidents chargés du tourisme et ceux chargés de l’environnement, ainsi que des conseillers régionaux présents dans les deux intercommunalités. Le label Grand Site de France est aussi un projet largement défendu par le Conseil départemental, qui est majoritaire dans le Syndicat. Celui-ci est présent sur le plan financier mais également matériel et institutionnel par la mise à disposition de personnel. Les documents émanant des instances du Syndicat sont systématiquement envoyés à l’ensemble des partenaires, qui ont tous désignés un référent politique (élu) et un référent administratif.

Le pilotage du Grand Site s’appuie sur un “document cadre de gouvernance” qui précise le rôle de chaque instance. Un comité de pilotage a été mis

en place, co-présidé par le Préfet et le président du Syndicat mixte. Des commissions de gouvernance se réunissent régulièrement sous la houlette de Madame la sous-préfète de Dinan. Un Comité technique, composé de la directrice et du président du Syndicat mixte, fonctionne en coordination avec les différents services techniques du Conseil départemental et de la DREAL. Enfin un comité consultatif nous permet d'associer et d'informer tous les acteurs du territoire. Différents comités ou ateliers sont aussi créés pour certaines actions spécifiques (suivi d'études, etc.) qui permettent à l'ensemble des élus et acteurs du territoire de participer à ces actions.

Le programme d'actions s'appuie sur une convention de partenariat, qui précise les maîtrises d'ouvrage pour chaque action et positionne officiellement l'ensemble des financeurs.

Le lien au territoire fait partie de l'ADN du Syndicat. Si le Grand Site s'est organisé pour agréger

Grand Site ou le site internet actualisé chaque semaine ont été développés mais aussi une campagne de presse locale qui donne lieu à plus de 150 articles par an, une exposition photographique itinérante sur les valeurs du Grand Site...

Par ailleurs, chaque année est organisée une manifestation dédiée aux habitants. En 2016, "l'expédition Grand Site" est allée à la rencontre des habitants des quatre communes du territoire durant quatre semaines d'animations autour du patrimoine. Ce programme s'est terminé par un événement festif sous la forme d'une course d'orientation: une "course aux légumes". En 2017 nous avons fêté les 25 ans du Syndicat mixte en organisant "les caps en Fête", trois jours d'animation, qui se sont clôturés par un moment officiel très fédérateur. En 2018, sur les ailes de saison, nous avons constitué un programme d'animations gratuit dédié aux habitants. Ces événements sont systématiquement accompagnés d'outils de médiation



■ Parlement du Grand Site de l'Estuaire de la Charente Arsenal de Rochefort. 2017. © Simon David - CARO

et mobiliser les acteurs du territoire, il se fixe aussi d'associer les habitants de ces deux importantes communautés de communes. Un certain nombre d'actions a ainsi été mis en place à destination des habitants afin qu'ils s'approprient le Grand Site. Un concours photo a été organisé pour le lancement de l'Observatoire photographique du paysage. Le Schéma d'interprétation du patrimoine s'est nourri des connaissances des habitants à travers la formation d'ateliers d'experts. Un projet d'ambassadeurs du Grand Site est en cours... Des outils d'information comme la Lettre du

pour échanger avec les habitants. Nous organisons également des cafés-échanges sur les marchés pour aller à leur rencontre.

Les autres missions du Syndicat comme Natura 2000 permettent aussi d'associer les habitants et d'échanger avec eux, comme les chantiers bénévoles de lutte contre les espèces invasives, ou l'organisation des campagnes d'enquête pour l'Observatoire national de la pêche à pied avec des bénévoles. Enfin, nous développons des projets pédagogiques annuels auprès des écoles sur les valeurs et le patrimoine du Grand Site.

La place donnée à l'animation de la gouvernance et au lien aux habitants a un réel impact sur le projet du label et la mobilisation des différents acteurs.

UN PATRIMOINE ÉVOLUTIF ET VIVANT

Jean RICHER,
Architecte des Bâtiments de France, UDAP de
Charente-Maritime

Pierre CHEVILLON,
Vice-président de la Communauté
d'agglomération Rochefort Océan chargé de
l'aménagement, Grand Site Estuaire de la
Charente-Arsenal de Rochefort

À travers le Grand Site, nous vous proposons un éclairage à deux voix qui illustre en quoi cette approche patrimoniale engage une dynamique positive pour le territoire, au-delà de l'aspect régalién.

L'Opération Grand Site portée par l'agglomération de Rochefort Océan prend en compte le patrimoine naturel – avec 35 000 hectares constitués d'un puzzle de paysages allant du littoral marin aux co-teaux cultivés et boisés –, le patrimoine culturel à travers toute l'histoire du site et un patrimoine socio-économique important avec les activités emblématiques que sont l'ostréculture sur la côte, l'agriculture et d'autres industries caractéristiques du territoire.

Mais avant d'en arriver là, on peut remonter à travers le temps pour retrouver les différentes images qui ont caractérisé l'esprit des lieux et mobilisent les imaginaires. En 1754, au moment où va être créé l'Arsenal de Rochefort, l'imaginaire est tendu vers ce complexe militaro-industriel. Avec la création de la première station balnéaire au XIX^e siècle, liée à l'ouverture d'une voie ferroviaire – qui va aussi permettre le développement de l'ostréculture –, l'imaginaire est entièrement tourné vers une vision romantique du littoral. L'image du Pont de Martrou, telle qu'elle apparaît dans *Les Demoiselles de Rochefort* en 1957 traduit la vision romancée d'une ville qui vit encore au rythme de l'activité militaire. À la fin du XX^e siècle, une autre image encore, celle de Fort Boyard, cet élément d'un chapelet de forts, construit pour protéger l'Arsenal de Rochefort, qui a été rendu populaire dans le monde entier par une émission télévisée. En 2010, les visions de la tempête Xynthia ont rappelé qu'il s'agissait d'un littoral bas et submersible, posant la question de la poldérisation telle qu'elle a été réalisée aux XIX^e et XX^e siècles et au retour à une certaine naturalité de ces espaces. Les images de pêche à pied, activité identitaire de la Charente-Maritime, traduisent aussi une partie de l'esprit des lieux. Enfin, le Fort



L'Opération Grand Site a fait évoluer les pratiques entre les différents acteurs composant le territoire, de sorte qu'aujourd'hui il est possible d'affirmer que, sur l'estuaire de la Charente, élus, techniciens de collectivité, Conservatoire du littoral et agents de l'État travaillent selon une communauté d'intérêts qui n'était pas prévisible initialement et qui fait l'esprit Grand Site.

Pierre CHEVILLON et Jean RICHER

Boyard Challenge, qui comprend notamment une compétition de paddle, activité qui se déroule aussi bien sur les rivages que dans les zones humides que sont les marais, montre là encore l'évolution des usages.

Ces paysages "culturels" témoignent d'un patrimoine évolutif et vivant. Ils sont en effet en permanente mutation. Il convient de les accompagner car ils évoluent à grande vitesse. Le territoire est doté de protections importantes – un site classé, différents monuments historiques et des protections patrimoniales – qui forment un socle avec une exigence d'excellence imposée. Mais ces protections ne constituent pas un projet pour autant. C'est là qu'intervient la résonance de ces différents sites. Ce qui est passionnant dans le projet développé dans le cadre du Grand Site, c'est que l'on s'aperçoit enfin qu'il n'était plus possible de prendre les projets les uns après les autres, mais que tous résonnent entre eux.

Cette résonance se retrouve aussi dans la structure du projet. L'Opération Grand Site a fait évoluer les pratiques entre les différents acteurs



■ Formation avec des acteurs du Grand Site Sainte-Victoire - janvier 2019 © Christiane Capus

composant le territoire, de sorte qu'aujourd'hui il est possible d'affirmer que, sur l'estuaire de la Charente, élus, techniciens de collectivités, Conservatoire du littoral et agents de l'État travaillent selon une communauté d'intérêts qui n'était pas prévisible initialement et qui fait l'esprit Grand Site, à savoir que tout le monde poursuit un intérêt commun et que les compétences de chacun font avancer le projet global. Les liens constants entre la Communauté d'agglomération, gestionnaire du Grand Site et les services de l'État, en particulier l'Inspecteur des Sites et l'Architecte des Bâtiments de France, mais aussi le CAUE de Charente-Maritime, le Sous préfet... ont permis d'aménager des bâtiments agricoles et ostréicoles de qualité en site classé, mais aussi de mener des travaux de qualité sur des sites emblématiques et d'élaborer un projet touristique et culturel d'envergure sur le site de l'arsenal à Rochefort.

Le Grand Site rassemble également tous les acteurs pour agir en matière de préservation et de mise en valeur des paysages et des patrimoines, car depuis le classement du site en 2013, il a mobilisé différentes compétences liées au tourisme, à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, aux transports, à la culture et à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Et au sein même de la communauté d'agglomération de Rochefort Océan, le projet a un rôle inté-

grateur des différentes compétences. Les acteurs sont associés à travers différentes instances qui génèrent une dynamique locale sur l'ensemble des projets de l'agglomération: un comité de suivi, un comité de pilotage, une conférence des financeurs et ce que nous appelons le Parlement du Grand Site – qui permet de réunir tous les ans l'ensemble des acteurs locaux concernés par le Grand Site, qui réfléchissent sur les moyens de générer une politique globale sur l'ensemble du site.

Le Grand Site offre l'opportunité à l'ensemble des acteurs du territoire d'avoir un projet commun. Sur ce territoire fragile, exceptionnel, il convient de maintenir cet équilibre entre préservation des patrimoines, des paysages et développement socio-culturel et économique. Tel est notre enjeu pour les mois et les années à venir.

VERS UN PARTENARIAT ENTRE LE GRAND SITE DE FRANCE ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX ?

Olivier FREGEAC,
Vice-président du Territoire du Pays d'Aix,
délégué à la Forêt, aux Risques majeurs et au
Grand Site de France Sainte-Victoire

Cyrille NAUDY,
Directeur du Grand Site de France
Sainte-Victoire

Le Grand Site de France Sainte-Victoire est aujourd'hui en phase de renouvellement de label, avec une modification du périmètre de 35 000 hectares répartis sur 14 communes situées sur un seul département (13), gérés par un unique établissement public de coopération intercommunale – la métropole Aix-Marseille-Provence –, à 50 000 hectares répartis sur 17 communes regroupées en quatre intercommunalités sur deux départements (13 et 83). Ces nouvelles limites témoignent des caractéristiques paysagères et d'un caractère identitaire et opérationnel puisque les agents du Grand Site Sainte-Victoire interviennent déjà au titre de Natura 2000 sur ces communes varoises.

Sur notre territoire, nous avons des acteurs locaux historiquement impliqués et extrêmement dynamiques. Ils sont engagés dans leur Grand Site par le biais de leur activité professionnelle et/ou à titre personnel, ils en sont souvent fiers. Certains souhaitent être encore plus associés au label. Ainsi, nous portons depuis quelques mois une action expérimentale permettant à un nombre limité d'acteurs privés d'afficher le logo Grand Site de France Sainte-Victoire pour valoriser leur partenariat avec le Grand Site. Cette action permet aux professionnels de faire

rayonner les valeurs du Grand Site et de bénéficier en retour du rayonnement de l'image "label" et de le faire encore plus connaître.

Les acteurs nous demandaient depuis plusieurs années comment utiliser le logo, ce qui jusqu'à présent nous semblait impossible. Le règlement d'usage du label précise que "L'usage en est réservé aux gestionnaires de sites autorisés par la décision ministérielle de labellisation. L'utilisation à fin exclusivement commerciale de la marque "Grand Site de France" est interdite". S'agissant pour Sainte-Victoire d'un affichage à des fins non commerciales, nous avons obtenu l'autorisation d'expérimenter, avec quatre partenaires locaux, l'affichage du partenariat par l'apposition du logo sur leurs documents de communication, avec la mention "partenaire du Grand Site de France Sainte-Victoire".

Nous avons donc constitué un comité de surveillance composé d'élus et de techniciens, qui a présidé à la rédaction d'un règlement sur l'affichage du partenariat. L'enjeu est de vérifier pendant un an que les partenaires sélectionnés respectent ce règlement, que celui-ci est adapté et que la convention entre le Grand Site de France et ses acteurs fonctionne, avant son éventuelle reconduction. Les acteurs eux-mêmes doivent évaluer le règlement et vérifier qu'il ne favorise pas des biais qui dévoieraient le sens du label. Suite à cette double évaluation, nous la ferons remonter au Réseau des Grands Sites de France et au ministère. Si l'expérience est concluante et que le ministère accepte que nous la concrétisions, alors d'autres acteurs pourraient bénéficier de ce partenariat.

Les quatre acteurs retenus sont des ambassadeurs formidables. Il s'agit d'une entreprise d'insertion qui organise des visites commentées dans le cadre du programme "Zéro chômeurs", d'un domaine viticole qui participe à l'animation du territoire à travers des activités culturelles, des balades naturalistes, d'une entreprise qui organise des randonnées sur le Massif et de guides accompagnateurs spécialisés dans la visite des villages du Pays d'Aix.

Pour être sélectionnés, les quatre partenaires – qui avaient déjà suivi une formation sur l'esprit et les valeurs du label "Grand Site de France" devaient:

- collaborer régulièrement avec le Grand Site de France
- faire passer auprès du public des messages de préservation
- offrir une prestation de qualité
- s'être engagés dans une démarche de qualité pour obtenir un label
- être signataire de la charte pour un tourisme durable et/ou de la charte des manifestations dans le Grand Site Sainte-Victoire
- présenter le Grand Site de France dans son discours et au moyen d'outils de communication tels, par exemple, que la carte terroir et patrimoine
- collaborer avec des acteurs labellisés dans leur spé-

cialité (hébergement, produits du terroir, restauration...) et/ou des prestataires déjà partenaires du Grand Site,

- s'engager à faire remonter les constats de terrain pour participer à améliorer l'offre et l'accueil sur le territoire. Ils se positionnent en co-acteurs dans la gestion et l'entretien du site.

Les quatre partenaires retenus pour l'expérimentation ont dû déposer un dossier et passer un audit collectif auprès d'un comité composé de 3 élus du Pays d'Aix, de techniciens du Grand Site, du service tourisme du Territoire du Pays d'Aix, de l'office de tourisme d'Aix et des offices de tourisme de pôle. Une fois sélectionnés, une convention d'un an a été signée entre chaque partenaire et la Direction Grand Site Sainte-Victoire. Nous avons également souhaité qu'ils participent à nouveau à une formation mais cette fois en tant que témoin auprès d'autres acteurs, ce qui favorise la connaissance mutuelle et la mise en réseau sur le territoire. En effet, nous proposons chaque année à une cinquantaine d'acteurs institutionnels, professionnels, associatifs ou habitants une formation sur le sens du label, ses enjeux...

À terme, ce qui nous importe, c'est que ce ne soit plus uniquement le gestionnaire du Grand Site Concors – Sainte-Victoire qui soit le garant de l'esprit du label mais l'ensemble des acteurs et des habitants qui y vivent, qu'ils puissent s'approprier le label, le défendre et contribuer à la gestion du site et à la mise en place d'un tourisme durable. ■

Échanges

Élise BLANCHART, Grand Site de France Baie de Somme - Concernant les formations, comment parvenez-vous à tenir vos acteurs en haleine et à assurer une formation par an, sans répéter les fondamentaux que les acteurs connaissent déjà? De notre côté, nous avons organisé des formations autour du partage de valeurs et de la notion de bonnes pratiques.

Cyrille NAUDY - Les premières formations ont été réalisées avec le Réseau des Grands Sites de France. Mais, comme les formations n'accueillent qu'une trentaine de participants, nous n'avons pas encore fait le tour de tous nos acteurs. À chaque formation cependant, nous reprenons toujours les bases de la démarche Grand Site de France. Ce que nous souhaitons insuffler aujourd'hui comme nouveauté, c'est que les acteurs ayant déjà de l'expérience en termes de portage de cette image de qualité continuent de partager avec les autres acteurs cet esprit et cette qualité que nous recherchons pour l'avenir. ■

■ Dans le cadre de l'OGS des Gorges de l'Ardèche, atelier croquis de paysage. © Département de l'Ardèche.



■ Fête de la science, confection de galettes néolithique. © Aven Orgnac.





Observatoire photographique du paysage des Gorges de l'Ardèche. © Olivier Peyronnel

Séquence thématique

Favoriser de nouveaux
modes de développement pour
les territoires ruraux

Sylvain BAUDET

Chargé de mission, Territoires
conseils - Caisse des Dépôts,
Département Appui aux Territoires



Emily GÜNDER

Chargée de mission Économie
de proximité, Grand Site de France
Massif du Canigó

Frédéric SACCO, animateur

Grand Site Massif des Ogres, Vice-Président
délégué au Tourisme et au développement durable,
Communauté de communes Pays d'Apt Luberon



Georges YOUSSEF

Maire de Menjez (Liban)

Favoriser de nouveaux modes de développement pour les territoires ruraux

OUVERTURE

Frédéric SACCO
Grand Site Massif des Ocre,
Vice-Président délégué au Tourisme et au
développement durable, Communauté de
communes Pays d'Apt Luberon

C'est la première fois que ce sujet est abordé si directement au sein du Réseau des Grands Sites de France. Les Grands Sites sont généralement situés sur des territoires à dominante rurale. Si leur entretien et leur gestion représente un investissement certain, ces espaces protégés emblématiques constituent une ressource pour le développement d'une économie locale durable dont les retombées bénéficient à tous. La démarche Grand Site de France peut aussi accompagner des initiatives locales et faire émerger des réponses économiques plus intégrées et adaptées à la singularité de chaque site.

L'ENTREPRENEURIAT DE TERRITOIRE

Sylvain BAUDET,
Chargé de mission, Territoires conseils - Caisse
des Dépôts, Département Appui aux Territoires

Nous sommes tous porteurs d'une vision de ce qu'est le développement des territoires et de la manière de l'appréhender. Il y a schématiquement :

- l'approche statistique, ou macroéconomique du développement. Cette lecture permet notamment de bâtir des politiques publiques, déclinées ensuite en politiques sectorielles (agriculture, commerce, industrie, artisanat...), elles-mêmes traduites en dispositifs d'appui : actions à la formation, appui à la création d'activités et aux porteurs de projet, etc. Cette approche des politiques publiques est associée à une lecture plutôt exogène du développement des territoires.

- l'approche par le développement local, qui renvoie à la capacité des acteurs à se fédérer, à se coordonner, à impulser et à accompagner des dynamiques individuelles et collectives.

Si ces deux lectures du développement ne sont pas exclusives l'une de l'autre, en revanche on constate que le développement économique des territoires tiré par des facteurs exogènes est beaucoup moins opérant que par le passé. Cela peut s'expliquer aisément, en premier lieu par la baisse tendancielle des taux de croissance du PIB observée au fil des dernières décennies. Ainsi, l'idée d'un développement qui opèrerait par effet de ruissellement ou de débordement des grandes agglomérations à fort pouvoir d'attraction, vers des territoires à l'écart des dynamiques spontanées de développement ne fonctionne plus vraiment. Dans ces conditions, les stratégies économiques portées par les collectivités territoriales et fondées sur des politiques "classiques" d'accueil et d'attractivité d'entreprises, ont tendance à s'essouffler (zones d'activités...).

En outre, avec la transition écologique, la montée du prix des matières premières et la raréfaction des ressources financières des collectivités, de nouveaux modèles apparaissent autour de l'économie circulaire, de l'économie collaborative, des circuits courts par exemple. Ces nouveaux modèles économiques complètent la palette des outils d'intervention en faveur du développement des territoires. Aujourd'hui, l'enjeu est donc de déplacer le curseur des politiques publiques vers une lecture plus endogène du développement des territoires, en travaillant davantage les ressorts locaux de développement, en prenant mieux en compte les ressources spécifiques, et leur valorisation durable au sein des territoires. Il s'agit notamment d'accompagner les dynamiques portées à l'initiative de collectifs d'acteurs, que l'on voit émerger en vue de répondre à ces nouveaux enjeux. Ces approches fondées sur la valorisation des ressources locales, qu'elles soient naturelles (l'eau, l'air, l'ensoleillement, pour développer de nouvelles sources de l'énergie...) ou culturelles (le patrimoine, la culture, le pay-



■ Mylène Thomas, des plantes tinctoriales au pied du Canigó © Mylène Thomas

sage, les savoir-faire) sont portées par des nouvelles aspirations sociétales en faveur d'un développement plus durable, et plus ancré localement.

L'entrepreneuriat de territoire prend appui sur des dynamiques qui réinventent de nouvelles manières d'entreprendre dans le but de générer un développement économique plus durable, plus inclusif et plus ancré sur le territoire.

À titre d'exemple, on peut citer les fermes de Figeac¹, coopérative regroupant 600 adhérents à l'échelle de la communauté de communes du Pays de Figeac et dont l'objectif est de créer de la valeur par le développement des circuits courts. Cette coopérative de 160 salariés au chiffre d'affaires de 26 millions d'euros, a construit son développement en misant sur l'ancrage local. Elle a ensuite élargi son activité à la production d'énergie, en créant une coopérative de "toits photovoltaïques", représentant un total 60 000 m² de toit sur les bâtiments d'élevage. Ce projet collectif assure des revenus récurrents représentant l'équivalent d'un SMIC mensuel pour chacun des coopérateurs engagés dans le projet. Aujourd'hui, la coopérative élargit son action en s'appuyant sur d'autres partenaires locaux, comme ceux de la sous-traitance aéronautique avec la perspective de création, en coopération avec l'entreprise Figeac Aéro, de crèches inter-entreprises, ou avec des associations du champ du handicap avec pour objectif



Aujourd'hui, l'enjeu est donc de déplacer le curseur des politiques publiques vers une lecture plus endogène du développement des territoires, en travaillant davantage les ressorts locaux de développement, en prenant mieux en compte les ressources spécifiques, et leur valorisation durable au sein des territoires.

Sylvain BAUDET



■ Accompagnement du magasin “La Plantula” par le Grand Site de France Massif du Canigó pour son déménagement et son agrandissement. © Scop Terraisol

le développement d'une filière de maraîchage sur le territoire.

Autre exemple en Gironde, celui du SMICVal², Syndicat de gestion des déchets classique, mis en place avec la volonté d'en faire un outil au service du développement local. Aujourd'hui, ce Syndicat porte des projets de recherche-développement autour de matières résiduelles, en faisant également du lien inter-entreprises. Il œuvre à structurer un projet d'économie circulaire sur le territoire avec l'ensemble des acteurs – publics et privés –, en valorisant tous les potentiels locaux.

Tous ces projets correspondent à une voie complémentaire entre l'action publique et l'entreprise classique, dans une logique de coopération territoriale, ce qu'Elinor Ostrom³ a appelé les “arrangements institutionnels” : des collectifs d'acteurs qui gèrent de manière pertinente et efficace une ressource sur un territoire donné.

Cette émergence de projets coopératifs ouvre tout un champ de réflexion et d'action sur la manière de révéler ce qui fait ressource territoriale, sur la manière dont on passe de l'intuition au projet. Elle questionne aussi le rôle des collectivités territoriales dans l'accompagnement de ce type de projets. Une enquête a montré que 87% des collectivités territoriales plébiscitaient ces logiques d'alliance territoriale comme source d'innovation, mais qu'elles se sentaient relativement démunies lorsqu'il s'agissait de les mettre en œuvre. Territoires Conseils a donc lancé des travaux d'investigation pour com-

prendre les conditions d'émergence de cet entrepreneuriat de territoire, la manière dont ces expériences peuvent grandir et être transférées, et comment les collectivités territoriales peuvent les accompagner dans leur essor⁴. Territoires Conseils offre ses services pour accompagner les collectivités sur le changement que cela implique et de manière très opérationnelle dans la co-construction des projets.

Les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer pour accompagner l'essor de ces dynamiques, car pour pouvoir coopérer, il faut se sentir porté par un sentiment d'appartenance à une communauté de destins. La collectivité représente le lieu d'ancrage autour de la valorisation de ces ressources. Elle est aussi la garante du temps long et peut contribuer à la consolidation du modèle économique, en pouvant offrir des débouchés ou en soutenant ce type d'activité. Ces initiatives nouvelles sont souvent incarnées par “des leaders”, qui font parfois peur aux élus en place. Les collectivités doivent ainsi savoir lâcher prise et passer d'une posture du “faire” ou du “faire faire” à une posture du “faire avec”.

Les projets des Grands Sites de France sont des territoires d'expérimentation pour un développement plus ancré et plus durable.

1. <https://www.fermesdefigeac.coop>

2. <https://www.smicval.fr>

3. politologue et économiste américaine

4. lien vers l'étude : <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2018-11/BlobServer%202226Q.pdf>

UNE FORMATION POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

Emily GÜNDER,
Chargée de mission Économie de proximité,
Grand Site de France Massif du Canigó

Historiquement, le Pays Terres romanes en Pays Catalan portait un projet LEADER qui amenait un certain nombre de porteurs de projets souhaitant développer une activité économique à le solliciter. Ceux-ci étaient alors renvoyés vers des accompagnateurs potentiels, mais souvent leurs démarches n'aboutissaient pas. En 2013, il a mandaté une étude avec plusieurs objectifs :

- comprendre l'offre d'accompagnement et pour quoi certains porteurs de projets ne pouvaient en bénéficier;
- qui étaient ces porteurs de projet qui ne parvenaient pas à être accompagnés?



Tous ces projets de développement correspondent à une voie complémentaire entre l'action publique et l'entreprise classique, dans une logique de coopération territoriale. C'est ce qu'Elinor Ostrom a appelé les "arrangements institutionnels" : des collectifs d'acteurs qui gèrent de manière pertinente et efficace une ressource sur un territoire donné.

Sylvain BAUDET

- comment trouver une solution avec les acteurs en place?

Le constat a été que l'offre d'accompagnement était très bien fournie (une cinquantaine d'accompagnateurs potentiels sur le territoire), de qualité, peu visible et très compartimentée.

L'étude a également permis de déterminer que les porteurs de projets qui ne trouvaient pas chaussure à leur pied dans le monde de l'accompagnement étaient soit acteurs publics ou indépendants, soit pluri-actifs et portant un projet de vie dont le projet entrepreneurial ne constituait qu'une partie, soit sollicitant un accompagnement très en amont de leur projet ou encore ayant un besoin de formation en montage de projet et de culture entrepreneuriale.

L'objectif était d'optimiser l'existant pour pouvoir accompagner ces porteurs de projets, et de ne créer des outils complémentaires que si nécessaire.

Le Pays a donc mis en place un réseau d'accompagnateurs, en créant en 2014 un comité territorial réunissant les structures d'accompagnement, les acteurs institutionnels et les Communautés de Communes. Les règles fixées étaient de faire avec l'existant, d'accompagner les projets en marges, et que l'offre d'accompagnement s'adapte au projet et non l'inverse. À la même période, le Pays a fusionné avec le Syndicat mixte Canigó Grand Site qui venait d'être labellisé Grand Site de France. Les élus avaient donné comme consignes de pouvoir générer des retombées économiques et mettre en place un projet de développement économique local autour du label Grand Site de France. Le Pays a apporté ces compétences. En parallèle, la révision de la charte du PNR des Pyrénées catalanes amenait ce dernier à se tourner davantage vers le développement économique. Un projet de coopération s'est alors mis en place entre le PNR et le Grand Site de France. Le PNR et le Grand Site ont un rôle de guichet unique pour décrypter le projet des porteurs qui les sollicitent. S'il s'agit d'un porteur de projet en marge des dispositifs d'accompagnement, deux cas se présentent :

- soit il y a un besoin prégnant facilement identifiable qui permet de l'orienter vers un accompagnement adapté,
- soit les besoins ne semblent pas relever d'une seule structure d'accompagnement, ce qui conduit à réunir le comité territorial, pour bénéficier du regard croisé de ses membres et proposer une offre d'accompagnement coordonnée.

Depuis 2016, une formation accompagnement "Formalisez votre projet (économique)" a été lancée pour les porteurs de projet sans expérience et très en amont de leur projet. Elle comprend 4 séances collectives et 4 rendez-vous individuels. Elle concerne 12 porteurs de projets chaque année. Cette formation-accompagnement allie apports méthodologiques et confrontation à la réalité. L'objectif

est qu'ils puissent prendre une décision éclairée concernant le lancement de leur projet.

Le PNR ou le Grand Site font le lien avec les structures d'accompagnement. Le Grand Site a un rôle d'accompagnement spécifique sur l'ancrage au territoire du projet, car il s'agit d'une plus-value pour un Grand Site de pouvoir infuser ses valeurs dans un projet non délocalisable et adapté à son territoire.

Sur la première période 2016-2018, 91 porteurs de projets ont été reçus, dont la moitié était en phase d'installation et l'autre moitié en phase de développement, avec des besoins comme passer de l'idée au projet, la recherche de foncier, le choix des statuts mais aussi des professionnels dont la viabilité de l'activité n'était pas au rendez-vous.

Il y avait une forte prégnance des projets de vie (dans le cadre d'installation ou réinstallation sur le territoire) et des projets pluriactifs.

Nous sommes maîtres d'ouvrage et finançons ces accompagnements.

Tous les coûts sont partagés à parts égales entre le Grand Site et le PNR. Sur la période 2016-2020, nous aurons mis en place 64 000 € d'actions (hors temps agent), soit 8 000 € par an pour le Grand Site. Nous avons bénéficié d'un certain nombre de subventions via le programme européen LEADER, ce qui permet en quatre ans de financer à 64% un demi ETP chacun ainsi que la formation accompagnement sur les deux premières années et un certain nombre d'actions (interventions, communication...). Pour 2018-2020, cette formation est financée pour moitié par le CGET Massif des Pyrénées. Ce qui ramène le coût initial à 3 328 € par an pour le Grand Site (hors temps agent).

Pour 2018-2020, l'objectif est de formaliser le réseau, par un espace de travail partagé en ligne pour le suivi des porteurs de projets, des conventions de partenariat, de la communication... Et de mettre en place une action spécifique pour les accompagnateurs en montagne, qui souhaitent sécuriser leur activité.

Tout un axe du projet du label Grand Site de France 2018-2024 porte sur la contribution au développement durable du territoire. Cette action est donc positionnée dans le projet structurant "Appui au développement économique local". En miroir, l'ambition est d'infuser les valeurs du Grand Site de France et l'esprit des lieux dans les projets qui souhaitent s'installer sur notre territoire.

UN DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR PRÉSERVER LE PATRIMOINE

Georges YOUSSEF

Maire de la commune de Menjez (Liban)

Le village de Menjez est situé à l'extrême nord du Liban, à 130 km de Beyrouth, sur une colline à une altitude comprise entre 300 et 450 m. Il surplombe le bassin fluvial de Naher Al Kabir formant la frontière avec la Syrie. Il présente un important patrimoine culturel, dont le seul temple romain en basalte du Liban, dédié à la déesse Nemesis, un château fort croisé, ainsi qu'une nécropole préhistorique datant de l'âge de bronze, unique au Liban. Le centre du village est encore authentique avec des éléments classés au titre d'un programme européen sur l'architecture traditionnelle méditerranéenne. Il comprend également un couvent construit au XIX^e siècle par les Jésuites. Le patrimoine naturel est tout aussi riche, avec une forêt de 70 hectares classée par l'UICN pour sa biodiversité en Méditerranée. Cette forêt est également



L'objectif était de rendre Menjez visible sur les cartes touristiques locale, nationale et internationale, en protégeant ses ressources naturelles et culturelles, en respectant son identité, à travers une exploitation durable de ses ressources et en encourageant les investissements et les partenariats.

Georges YOUSSEF

une zone floristique importante pour le Liban avec 71 espèces végétales recensées dont 30 endémiques. Les terrains cultivables sont d'une qualité exceptionnelle en raison du sous-sol volcanique et basaltique.

Menjez compte 800 habitants permanents, avec une population qui peut atteindre jusque 2 000 habitants en été. La municipalité a été créée en 2012, afin que le village ne soit plus géré de loin par le conseil régional.

Compte tenu de sa proximité avec la frontière syrienne dans une zone très pauvre, cette municipalité est classée comme zone rouge, soumise comme le reste du pays à la crise économique et la crise syrienne. Ses ressources financières sont limitées et

faire du patrimoine la pièce maîtresse du développement durable du village et en cherchant les opportunités de financement.

Ainsi, l'Agence américaine de développement internationale a financé en 2015 un plan d'actions pour le tourisme durable. Pour ce faire, un professeur de l'université libanaise a réalisé une enquête auprès de tous les villageois de plus de 16 ans, mais aussi des partenaires, qui a permis de recueillir leurs préoccupations et aspirations, dans un processus participatif. L'objectif était de rendre Menjez visible sur les cartes touristiques locale, nationale et internationale, en protégeant ses ressources naturelles et culturelles, en respectant son identité, à travers une exploitation durable de ses ressources et en encourageant les investissements et les partenariats.

Grâce aux actions menées, Menjez est désormais labellisé parmi les plus beaux villages du Liban, il est présenté dans le manuel du tourisme du ministère du Tourisme et l'université américaine de Beyrouth en a réalisé la carte touristique. Une signalisation a été mise en place, cinq maisons d'hôtes ont ouvert, les sentiers de randonnée ont été réouverts, des guides ont été formés, le village a été déclaré premier territoire de commerce équitable du Liban et il a accueilli depuis deux ans quelque 3 500 visiteurs.

Un autre partenariat avec le laboratoire d'archéologie préhistorique et d'anthropologie de l'université de Genève, le Musée de la préhistoire libanaise, le château-musée de préhistoire Bélesta dans les Pyrénées orientales et la Direction générale des antiquités portait un projet de valorisation et de préservation de 15 dolmens, la création d'un musée pédagogique et d'un parcours (avec un financement et

une assistance scientifique du British council). La municipalité a aujourd'hui pour ambition de transformer Menjez en parc archéologique pour l'éducation, la recherche et le tourisme et d'en faire la capitale de la préhistoire récente au Liban et au Proche-Orient. Menjez a à ce titre déposé un dossier pour figurer sur la liste indicative des sites à inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La municipalité a par ailleurs signé la convention des Maires pour le climat et l'énergie et a mis au point son plan d'action en faveur d'une énergie durable en collaboration avec la municipalité de Naples,



■ Temple en basalte. Commune de Menjez, Liban. © Georges Youssef

ses ressources humaines quasiment inexistantes en dehors de l'implication des élus. La municipalité a mis en place une Commission municipale pour chaque projet, qui a en charge de le mener à bien. Ces commissions sont composées d'élus municipaux et d'acteurs de la société civile habitant le village, et sont présidées par un élu de la commune. Le riche patrimoine de la commune est fragile et en 2012 la municipalité était absente de la carte touristique.

Face à ces défis, la municipalité a multiplié les efforts pour créer des partenariats, en prenant le parti de

grâce à un financement de la Commission européenne, s'engageant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 25%. Tout l'éclairage public a ainsi été équipé de leds et tout le village a été équipé de panneaux photovoltaïques grâce à un financement de l'Agence américaine de développement international.

La Commission européenne a également financé différents projets d'actions forestières, en faveur de la reforestation, pour faire de cette forêt une source de revenus pour le village, notamment par l'extraction de l'huile essentielle de laurier pour la fabrication de savon d'Alep, et la transformation des déchets forestiers en briquettes pour le chauffage. Un plan d'actions a également été mis en place pour la prévention et la lutte contre les feux de forêts, grâce à la collaboration avec deux ONG libanaises et le financement de l'Agence américaine des forêts.

Le Fonds international pour le développement de l'agriculture a financé la construction d'un barrage collecteur d'eaux pluviales de 50 000 m³ qui servira à l'irrigation des champs agricoles, mais également à la diversification de l'offre touristique.

La municipalité a enfin sollicité l'ambassade du Japon pour financer la réparation des infrastructures d'eau potable, avec l'installation d'une station de filtration, qui permet désormais à chaque foyer, moyennant 50 dollars par an, de bénéficier de l'eau courante sans discontinuer. Ce financement a également permis une étude pour le traitement des eaux usées.

Nous avons bon espoir de poursuivre un développement durable pour le village afin de préserver l'incroyable patrimoine de ce territoire et permettre aux habitants de continuer à y vivre. ■



■ L'empreinte du passage des élèves au cœur des chênes verts. © Aven d'Ornac

Séquence thématique

Quels financements
pour l'entretien et la gestion
des sites d'exception ?

René UGHETTO
Maire d'Ornac l'Aven



Rachel PELTIER-MUSCATELLI
Adjointe au maire, Grand Site
de France Aven d'Ornac

Michèle BIZOT-GASTALDI
Maire de La Palud-sur-Verdon,
référente du Grand Site
Gorges du Verdon



Jean CARMILLE
Chargé de gestion des sites
naturels, PNR du Verdon

Béregère NOGUIER, animatrice

Présidente du Grand Site Gorges
du Gardon, Conseillère départementale



Christine MALFOY
Présidente du Grand Site
Gorges de l'Ardèche,
Conseillère départementale

Quels financements pour l'entretien et la gestion des sites d'exception ?

OUVERTURE

Béregère NOGUIER,
Présidente du Grand Site Gorges
du Gardon, conseillère départementale

Cette table ronde aborde un sujet d'ampleur, puisqu'il est dit habituellement que l'argent est le nerf de la guerre. Il serait bon de positiver un peu le discours en affirmant que c'est le nerf de la protection et de la gestion durable. Dans les Grands Sites de France, pour conduire nos actions et au vu des enjeux qu'il nous est demandé de relever, nous avons besoin de trouver des financements.

Nous avons beaucoup parlé hier de valeurs publiques portées par les Grands Sites de France. C'est ce qui a particulièrement retenu mon attention car cette démonstration rend évidente l'idée de retrouver la puissance publique en tant que financeur des Grands Sites. Or aujourd'hui, nous voyons bien une contraction des deniers publiques, et la puissance publique a donc plus de difficultés à venir en soutien des Grands Sites pour leur financement. D'où la nécessité pour tous les Grands Sites de France de se projeter vers d'autres solutions, d'aller chercher d'autres financements. Mais quelles autres sources de financement peuvent être saisies par les Grands Sites de France labellisés ou en projet ? À quel moment faut-il veiller à respecter l'esprit des sites avant tout et à être garant de ces valeurs publiques ?

Dans les Gorges du Gardon, nous sommes en phase d'Opération Grand Site avec pour objectif une meilleure gestion des flux et un meilleur accueil. Nous sommes dans le développement d'infrastructures, qui ne sont pas encore opérationnelles et dont nous ne pouvons donc pas encore attendre de recettes. Mais nous sentons cette pression qui nous incombe de réfléchir à comment rentabiliser "ce site" et ainsi en justifier le financement.

Nous – élus mais également toutes les parties pre-

nantes dans ces démarches de Grand Site – devons être garants de cette transmission, à la fois de la protection et de l'accueil mais aussi des valeurs publiques. Et cela nécessite des moyens financiers.

FIXER UN PRIX D'ENTRÉE ACCEPTABLE POUR LE VISITEUR

René UGHETTO,
Maire d'Orgnac l'Aven

L'Aven d'Orgnac est un petit site, mais peut-être le plus atypique des Grands Sites, puisque composé d'une unique commune qui en assure la gestion et de 360 hectares de site classé. Autre particularité, la nature même du Grand Site, à savoir l'aven et le musée, fait que le visiteur intègre dès avant sa venue l'idée que l'accès au Grand Site est payant. Ce sont des espaces clos et souterrains pour lesquels le visiteur comprend la nécessité d'investissements pour rendre possible la découverte au plus grand nombre et accepte le règlement d'un droit de visite. Ce qui n'est pas toujours le cas pour les sites naturels extérieurs pour laquelle la valeur des investissements n'est pas toujours comprise ou lisible. À Orgnac l'Aven, le Grand Site a toujours été un appui direct conséquent pour le développement de notre village de 560 habitants, avec notamment la création de 35 emplois directs. Le budget annexe lié au site est ainsi trois fois supérieur à celui de la commune. Et le reversement de 15% du chiffre d'affaires de la grotte au budget municipal a permis de mettre en place des équipements municipaux que peu de villages de cette taille peuvent se permettre, notamment à destination de la petite enfance (crèche, cantine, bibliothèque...), mais aussi de multiples salles, une piscine municipale, un parc résidentiel... L'attrait touristique permet par ailleurs la présence sur le territoire de trois hôtels-restaurants, avec les activités qui y sont liées.



■ Atelier préhistoire scolaire. © Aven d'Orgnac



■ À gauche, l'équipe de l'Aven d'Orgnac. À droite, visite publique des réserves archéologiques de la Cité de la Préhistoire. © Aven d'Orgnac



Toutes ces infrastructures sont rendues nécessaires par l'accueil de 200 000 à 250 000 visiteurs sur le territoire, générant 170 000 entrées payantes. Cependant, devant la hausse des frais de fonctionnement, qui dépassent aujourd'hui le million d'euros, et la raréfaction des aides publiques, la question du prix acceptable se pose. Ainsi en 2019, le prix de la visite sera de 14,50 € comprenant la visite commentée de la grotte et l'entrée de la cité de la Préhistoire, enrichie d'animations préhistoriques en période de vacances, ce qui nous semble encore acceptable.

Les recettes annexes sont également sources de revenus, même si nous avons décidé de sous-traiter en partie ces sources. Ainsi, nous ne gérons directement que la boutique de la cité de la Préhistoire. Nous avons en effet privilégié une délégation de service public pour tout ce qui est restauration et débit de boissons, mais aussi la boutique des paysans mise à disposition des producteurs locaux moyennant un loyer modéré de l'ordre de 3 000 € par an.

LE PATRIMOINE NATIONAL DOIT BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Rachel PELTIER-MUSCATELLI,
Conseillère municipale d'Orgnac-l'Aven,
Grand Site de France Aven d'Orgnac

Ce territoire a une richesse naturelle et culturelle extraordinaire et a les moyens de ses ambitions, avec une dynamique territoriale forte soutenue financièrement par le Département de l'Ardèche, la Région, l'État et l'Europe. Nous sommes conscients de la chance que nous avons eue d'avoir bénéficié de ce soutien territorial dans la mise en place du site. Mais effectivement ce soutien financier a tendance à diminuer. Les recettes de l'Aven sont un facteur essentiel dans l'économie de la commune. C'est une chance énorme pour la gestion municipale directe du Grand Site qui réinvestit une part des bénéfices pour ses habitants. La

gestion mise en place par la commune répond à deux piliers du développement durable : le développement social et le développement économique. Mais c'est aussi une faiblesse car ces investissements communaux sont directement liés à la fréquentation du Grand Site, et tout investissement nécessite donc soit d'augmenter la fréquentation – ce qui n'est pas forcément l'objectif d'un Grand Site de France –, soit d'augmenter le prix d'entrée, mais en restant accessible à tous, soit d'augmenter les impôts locaux, soit de se tourner vers des partenaires financiers qui peuvent arguer que les recettes de l'Aven d'Ornac sont suffisantes.

Si ce modèle de l'Aven d'Ornac semble vertueux aujourd'hui et bénéficie à la commune et ses habitants, je ne suis pas certaine qu'il soit reproductible sur les autres Grands Sites. Je ne pense pas non plus que ce modèle soit durable sur le long terme sans partenariat et sans investissements publics, car il est lié étroitement à la fréquentation du Grand Site. On peut également se demander si ce modèle n'affaiblit pas le fonctionnement propre du Grand Site car une part des bénéfices retourne à la commune et n'est donc pas réinvestie sur le Grand Site. Au-delà du cas particulier de l'Aven d'Ornac, les

Grands Sites font partie de la richesse culturelle et patrimoniale de notre pays et la réponse à la question de leur financement me semble évidente. Les Grands Sites sont des territoires qui appartiennent à tous et non à leur gestionnaire, et ils devraient donc tous nous concerner. Ils doivent donc être soutenus, promus et préservés par l'ensemble des partenaires institutionnels parce qu'ils bénéficient à tous. Sinon, pour moi cela n'a aucun sens.

Puisque nous sommes là pour réfléchir, je terminerai par une question : mène-t-on vraiment une gestion durable dans un Grand Site si la seule variable d'ajustement de son équilibre financier, et donc des moyens alloués à sa gestion et à son entretien, reste le nombre de visiteurs payants du Grand Site ?

■ Descente en canoë et aire de bivouac, août 2009, Gorges de l'Ardèche (photos gauche et droite). © SGGGA



TRAVAILLER SUR LA GESTION DES FLUX TOURISTIQUES ET LA MOBILITÉ DOUCE

Christine MALFOY,
Présidente du Grand Site Gorges de l'Ardèche,
Conseillère départementale

La mise en place de l'Opération Grand Site s'est faite en deux temps: la première partie concernait les Gorges de l'Ardèche et la seconde concerne la combe d'Arc.

Sur les Gorges de l'Ardèche, où nous avons une fréquentation des canoës exponentielle accompagnée de nuitées au cœur du site, nous avons mis

en place des bivouacs contrôlés et gérés – qui sont propriétés départementales – pour maîtriser la fréquentation des canoës, et notamment le fait que les visiteurs dormaient un peu partout dans la Réserve naturelle nationale.

Il fallait cependant tenir compte de la contrainte qu'implique la réserve, qui impose de ne pas construire trop d'infrastructures, le secteur étant soumis par ailleurs au risque d'inondation.

La préservation et la gestion impliquent la présence de gardes durant toute la saison, donc représentent un coût qui nécessite redevance. Le tarif des nuitées bivouac reste raisonnable, aux alentours de 10€.

Aujourd'hui nous constatons que le nombre de personnes faisant la grande descente des gorges, depuis Vallon Pont d'Arc jusqu'à la commune de Saint-Martin-d'Ardèche, a considérablement diminué ces dernières années, passant de 43 000 nuitées bivouac à 33 000 nuitées bivouac en dix ans. La baisse de cette fréquentation est plutôt favorable à la préservation de la réserve. En revanche, la gestion de la partie bivouac s'en retrouve encore plus déficitaire qu'elle ne l'a toujours un peu été. Ce mode de financement reste donc à réviser: C'est pourquoi nous avons lancé une grande étude bivouac intégrant aussi la base départementale de plein air de Salavas (l'aire d'accueil se trouvant en face de Vallon Pont d'Arc), l'idée étant de réfléchir au tourisme de manière plus large sur le territoire, en prenant en compte les enjeux de biodiversité et environnementaux portés par la Réserve naturelle nationale.

Par ailleurs, dans les années 1995, le territoire a travaillé sur la gestion des flux touristiques et notamment des canoës, et le Syndicat de rivière a imaginé un outil de gestion assez novateur, qui est le Schéma de cohérence des activités de loisirs. Ce Schéma concerne l'ensemble du bassin versant de la rivière Ardèche et avait vocation à implanter de nouveaux sites de baignade publics là où il y avait déjà une forte fréquentation, de répondre à l'exigence de continuité écologique via des passes à poissons et de continuité de la navigation à travers des passes à canoës. C'est ce qui a généré la baisse de fréquentation dans la Réserve naturelle des gorges de l'Ardèche, car en équipant les barrages amont de passes à canoës, nous avons offert l'opportunité de créer des descentes plus courtes, qui correspondent aujourd'hui à une demande des touristes moins férus de canoë. Cette activité en amont n'amène à ce jour aucun retour pour les collectivités, puisque les parcours se font en domaine privé. Bien souvent, on constate ici comme sur d'autres Grands Sites, que les charges sont collectivisées et les recettes privatisées. Les organisateurs privés s'organisent entre eux pour se louer les accès à la rivière qui deviennent des embarcadères privés. Nous (collectivités) réfléchissons donc aujourd'hui à re-



Mène-t-on vraiment une gestion durable dans un Grand Site si la seule variable d'ajustement de son équilibre financier, et donc des moyens alloués à sa gestion et à son entretien, reste le nombre de visiteurs payants du Grand Site?

Rachel PELTIER-MUSCATELLI

chercher une forme de retour sur investissements (équipements d'accueil, de propreté, etc.), d'autant que nous avons la responsabilité d'offrir des embarcadères et débarcadères publics afin que les descentes soient accessibles à tous et pas uniquement aux professionnels privés.

Néanmoins, le Syndicat de rivière lève une taxe dans la mesure où l'aval du Pont d'Arc se situe dans le Domaine public fluvial. Toutes les activités nautiques prenant naissance à l'aval du Pont d'Arc sont donc redevables auprès de la collectivité d'une redevance correspondant à l'entretien de la rivière. En revanche, nous ne sommes pas parvenus à faire contribuer les randonneurs qui utilisent aussi la Réserve naturelle. Si nous créons une nouvelle taxe, son prélèvement doit être juste et équitable et donc s'appliquer à tous. Or la configuration du site ne permet pas d'en contrôler toutes les entrées et sorties.

Parmi les actions portées par l'Opération Grand Site, la mise en place d'un système de navettes pour accéder au cœur du site autrement qu'en voiture individuelle est un enjeu. La finalité est de développer de nouvelles mobilités en faisant la part belle à la mobilité douce ou partagée. Le Département et la Communauté de communes ont construit des parkings hors cœur de site pour déconcentrer les flux. Ces parkings sont gérés par la Communauté de communes – opérateur compétent en matière de transport – qui doit fixer le tarif pour les navettes, avec pour ambition de créer un tarif dissuasif pour les deux parkings sur site – de petite contenance –, et de favoriser les navettes qui desservent les Gorges et le Pont d'Arc au départ de Vallon. Aujourd'hui la Communauté de communes n'a pas de retour sur investissement, mais l'objectif à l'avenir est de parvenir à équilibrer le budget des navettes. Le Département de l'Ardèche est novateur dans la puissance avec laquelle il s'est investi sur le sujet, à la fois en tant que propriétaire des bivouacs, mais aussi par la réalisation des aménagements grâce à une taxe d'aménagement dynamique qu'il verse au budget Espaces naturels sensibles et au budget du CAUE. Notre Département de 300 000 habitants collecte chaque année entre 1,5 et 1,8 millions d'euros de taxe d'aménagement qui sont fléchés sur les Espaces naturels sensibles, dont peut donc bénéficier le Grand Site puisqu'il recoupe le périmètre de l'Espace naturel sensible des Gorges de l'Ardèche.

Mais tout reste à faire pour les coûts de gestion future du site.

IMAGINER UN MODÈLE DE FINANCEMENT DE LA GESTION DU SITE

Michèle BIZOT-GASTALDI,
Maire de La Palud-sur-Verdon, référente
du Grand Site des Gorges du Verdon

Jean CARMILLE,
Chargé de gestion des sites naturels,
PNR du Verdon

L'Opération Grand Site des Gorges du Verdon concerne un site classé, qui couvre 7 600 hectares et suit le cours du Verdon sur une trentaine de kilomètres. Ce site classé s'étale sur sept communes de taille assez modeste, puisqu'elles représentent au total quelque 3 000 habitants. Il est inclus dans le Parc naturel régional du Verdon et prend place sur deux départements (les Alpes-de-Haute-Provence et le Var) et quatre intercommunalités très récentes. Le site comprend deux routes longeant les Gorges chacune sur l'un des départements et une route touristique côté Alpes-de-Haute-Provence, ce qui représente au total une centaine de kilomètres de linéaire routier. Dès 2000, nous avons essayé de lancer une Opération Grand Site pour mieux répartir et gérer les flux de visiteurs.



Un outil de communication – le 1 % Verdon – a été mis en place avec pour vocation de regrouper le travail sur le mécénat comme le financement participatif, et de faire comprendre aux visiteurs comme aux habitants et partenaires locaux le sens de leurs contributions.

Michèle BIZOT-GASTALDI



■ Ci-dessus et ci-contre, un belvédère dans les Gorges du Verdon. © Clément Couturier / © Parc du Verdon

Ce site est très fréquenté, avec plus d'un million de visiteurs par an, sur des communes qui ne sont pas en capacité de les accueillir correctement. Il s'agit essentiellement d'un tourisme de passage avec des points de résidence qui se trouvent souvent à l'extérieur du Grand Site. Ce site comporte par ailleurs certains spots, particulièrement fréquentés du fait de leur notoriété, comme le Point Sublime ou la route des Crêtes. Le site accueille de multiples activités. Le Verdon est mondialement connu pour l'escalade, à quoi s'ajoutent toutes les activités d'eaux vives, en particulier le rafting en amont du site classé, et les randonnées de toutes sortes.

Mais les communes centrales, autant que leur regroupement, sont dans l'incapacité financière d'assumer les travaux nécessaires pour mieux accueillir le public et protéger le site. En 2014, nous avons créé une régie au sein du Parc, destinée à gérer les sites emblématiques du Parc, et en priorité l'OGS. Cela nous a permis de relancer le projet et de commencer les réalisations. Une de nos premières réussites dans le cadre de l'Opération Grand Site est le belvédère de la Dent d'Aire et nous menons actuellement un gros projet sur le Point Sublime.

Mais le Syndicat mixte du Parc est dépourvu de recettes fiscales, alors que les investissements que nous avons à faire pour rendre le site accueillant pour le public sont assez monumentaux.

Deux réflexions sont en cours. La première concerne le modèle de gestion du Grand Site : nous avons recensé tous les coûts potentiels de gestion du Grand Site – navettes, entretien, animation... –



et mis en face les recettes et les financements potentiels. La première idée des élus a été de créer des stationnements payants. Or, le plus grand belvédère, celui du Point Sublime, offre moins d'une centaine de places de stationnement, ce qui n'est pas suffisant pour couvrir les frais de fonctionnement du site. Nous avons donc réfléchi à ce qui avait une valeur exceptionnelle sur notre site et attirait les visiteurs. Le travail mené en parallèle sur le Schéma d'interprétation du Grand Site, ainsi qu'une étude sur la mobilité nous ont aidés à imaginer comment faire fonctionner le Grand Site différemment. Nous avons ainsi acté, avec les professionnels d'activités d'eaux vives, de leur faire payer une redevance d'occupation du domaine public, dans la mesure où nous allons aménager des sites d'embarquement pour eux. La deuxième réflexion porte sur la mise en place d'un produit touristique basé sur la route

des Crêtes, d'une vingtaine de kilomètres ponctuée d'une quinzaine de belvédères. Celle-ci serait aménagée pour proposer un produit touristique de qualité basé sur le Schéma d'interprétation, avec l'idée que les recettes générées pourront bénéficier à l'ensemble du Grand Site. Le fait que le Parc naturel régional du Verdon se soit positionné comme gestionnaire nous offre la chance d'une mutualisation des moyens à l'échelle du Grand Site (7 communes, 4 EPCI, 2 Départements).

Toutefois de nombreux freins subsistent encore, notamment le fait qu'il s'agisse d'une route départementale, que nous souhaitons voir rester propriété du Département, pour ne pas avoir à en supporter la gestion. Les discussions sont en cours avec le Département sur ce sujet. Se pose aussi la question de l'acceptation sociale: nous souhaitons construire ce projet avec les habitants de La Palud-sur-Verdon afin qu'ils ne se sentent pas dépossédés de cette route.

Dans notre esprit, les Gorges du Verdon constituent un bien commun. Nous avons pendant très longtemps cherché la possibilité de dégager quelques recettes pour améliorer l'accueil des visiteurs, mais en se refusant par exemple de faire payer le très renommé "sentier Blanc-Martel". Le Conseil général avait pris l'entière charge de la réhabilitation de ce sentier qui reste cependant libre d'accès. De même, il est impensable de mettre un péage sur une route de liaison.

Une étude est en cours de lancement pour aborder l'ensemble de ces questions, soutenue par la Région Sud, la Banque des Territoires et le Département des Alpes-de-Haute-Provence.

Parallèlement, un outil de communication – le 1 % Verdon – a été mis en place avec pour vocation de regrouper le travail sur le mécénat comme le financement participatif, et de faire comprendre aux visiteurs comme aux habitants et partenaires locaux le sens de ces contributions en termes d'amélioration des conditions d'accueil et de préservation du site. Le dispositif est en cours de construction mais l'objectif est bien de permettre aux entreprises comme aux privés de participer financièrement et à la hauteur de leur moyen (la notion de "1 %" est symbolique) à l'entretien et à l'amélioration de l'accueil sur les Gorges.

Financièrement nous ne parviendrons jamais à équilibrer le coût des aménagements et surtout de leur entretien. Parallèlement, nous estimons que nous ne pouvons pas priver les habitants et les visiteurs de cet espace naturel qui appartient à tout le monde. Les collectivités doivent donc prendre leurs responsabilités. Il s'agit d'un site mondialement connu, un des sites phares de la Région Sud et de nos deux départements. Et pour accueillir les visiteurs qui font partie de l'économie de toute cette région, les collectivités doivent continuer à participer et soutenir le projet. ■



■ La Caverne, fac-similé de la Grotte Chauvet. © Matthieu Dupont CD07

Clôture

des 20^{èmes} Rencontres
du Réseau des Grands Sites de France

Le regard d'un grand témoin



Sébastien GIORGIS

Adjoint au Maire d'Avignon, Architecte DPLG,
Paysagiste-Conseil de l'État, Urbaniste

Ces deux journées ont été particulièrement riches et ces échanges m'évoquent un certain nombre de questions.

Je reviendrai tout d'abord sur les propos du maire de Menjez (Liban) : j'ai été fasciné de voir qu'une commune venait d'y être créée pour répondre à un besoin exprimé par la population. En France nous les supprimons depuis quarante ans. Les compétences des communes se vident à chaque réforme. Cela mérite réflexion. Ce long processus qui vide les communes de leur sens est-il vraiment si pertinent et faut-il aller jusqu'au bout sans se poser la question de savoir si, face à ce que nous croyons gagner (en termes de mutualisation ou de cohérences) nous ne perdons pas des valeurs essentielles ? Le besoin de participer, dans la proximité et au sein d'une communauté réelle (et non pas administrative) à l'engagement citoyen au bénéfice du bien commun, est une aspiration très forte aujourd'hui. La commune est son territoire d'expression historique, légitime et réaliste.

Venons-en à la question de la "valeur" des paysages, sujet central de nos rencontres. Cette valeur, d'abord culturelle, considérée dans son essence, tend, comme l'ont montré différents exposés, à être traduite en termes financiers : "l'euro investi dans la culture rapporte tant d'euros", "l'euro investit dans le patrimoine rapporte tant d'euros"... et il en est de même pour les paysages remarquables ou les Grands Sites de France. Mais pour autant, certaines réalités nous enseignent que nous ne voyons plus cette question des paysages d'exception posée

comme facteur de développement sous un seul angle de vue. Suivant la place que l'on occupe, nous voyons les choses selon le point de vue qui est le nôtre. Mais dès que l'on se trouve dans une dynamique à multiples acteurs, les mêmes choses y sont perçues selon plusieurs points de vue. Nous passons alors de la perspective à point de fuite unique, celle qui a émergée au XIV^e ou au XV^e siècle, à une représentation à points de vue multiples, celle des *Demoiselles d'Avignon* (1907, Picasso) où on se représente le monde d'une manière complexe. Cette complexité est particulièrement présente dans les sujets de paysage traités durant ces deux jours. Cette représentation à points de vue multiples est très perceptible dans la question de la "valeur marchande" des paysages qui a été abordée dès les premières interventions. Par exemple, dans une ville pauvre comme celle d'Avignon, une vision à point de vue unique liée à son centre historique et la présence du Festival gomme les 33% de la population en dessous du seuil de pauvreté, les 60 % des ménages non soumis à l'impôt ou le taux de chômage de 24%. Dans ce genre de situation, la question de la valorisation économique du patrimoine et de son "paysage urbain" est très présente et certains investissements peuvent effectivement rapporter à terme. La question du retour sur investissement revient alors vers les élus, sollicités en permanence avec cet argument mobilisé par tous les acteurs, dans le domaine social, de la santé ou du sport, chacun brandissant les études démontrant ces retours multipliés par 7, 8 ou 12 fois le montant investi.

Face à cet argument rebattu, les décideurs, pratiquant par la force des choses l'exercice de la représentation à points de vue multiples, se retrouvent face à l'éternelle question des priorités et de temporalité de ces retours mais aussi à celle, essentielle, de l'identification de leurs bénéficiaires: vers qui vont ces euros rapportés?

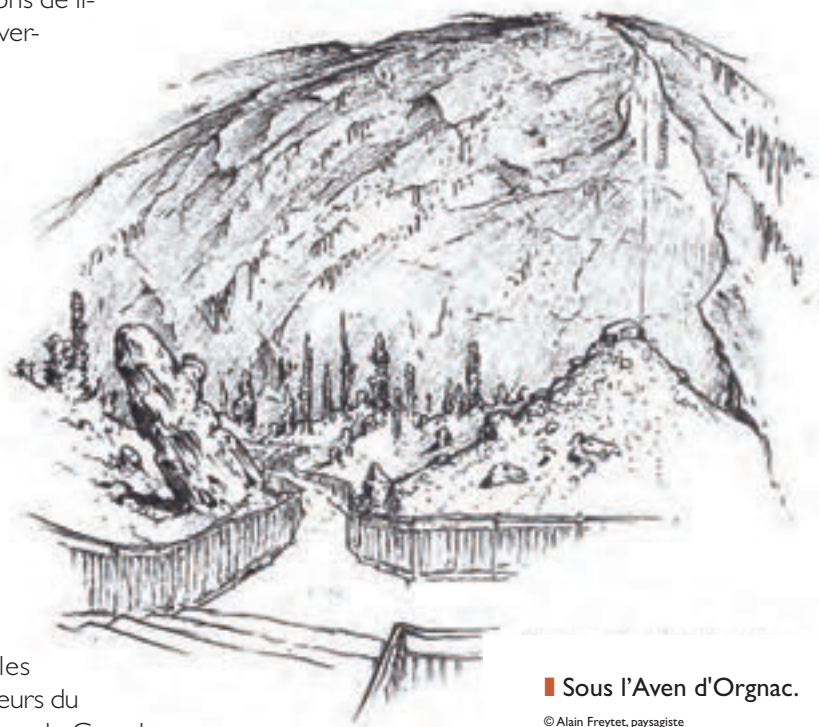
C'est aussi une question que nous devons nous poser dans les Grands Sites: quels sont les bénéficiaires des retombées directes et indirectes de l'investissement public dans ce domaine des "valeurs" offertes par les protections patrimoniales. Même s'il est peut-être vrai que cette "économie du ruissellement" créée de l'emploi, nous avons vu, avec l'intervention de Pierre-Marie Luciani, inspecteur des sites en Corse (cf. p32) que la commune concernée par les statuts de protection ne gagne financièrement rien et que c'est le territoire environnant qui bénéficie des retombées grâce à son laxisme en matière de maîtrise de l'urbanisation. Cela pose la question du périmètre de ce calcul: jusqu'où s'étendent les retombées et avec qui s'organiser pour y réfléchir? Avignon par exemple n'a-t-elle pas à réfléchir à la part que la commune va pouvoir retirer des Grands Sites du Pont du Gard et de Fontaine-de-Vaucluse? Mais alors, quelles sont les collectivités qui doivent supporter les coûts liés à la protection et à l'accueil des visiteurs? Quelles sont celles qui devraient investir pour garantir sur la durée la qualité du paysage, moteur de l'attractivité touristique et donc des flux financiers dont elles bénéficient? Ces questions de limites, d'échelle et de gouvernance sont particulièrement complexes; c'est l'un de nos questionnements.

Et puis, comme l'évoquait Sylvain Baudet (Caisse des Dépôts, cf. p48), ce ruissellement n'est peut-être plus tout à fait vrai ou en tout cas insuffisant à lui seul pour générer une économie locale durable dans les Grands Sites.

Le soutien à une économie diversifiée et à des acteurs atypiques et dont les projets sont fondés sur les valeurs du site comme on a pu le voir pour le Grand Site de France du Massif du Canigó correspondent certainement à une économie plus réelle et durable qui repose sur les ressources du terroir. C'est un enjeu de la démarche Grand Site de France que de favoriser cette économie offrant des débouchés

à des filières locales comme à l'Aven d'Ornac ou en soutenant l'agriculture et l'élevage comme à Sainte-Victoire.

Mais il ne s'agit pas seulement du territoire. Martine Vernhes (cf. p18) a évoqué la question des bénéficiaires. Si la valeur que prend le territoire autour du site se concentre dans un bien foncier qui se retrouve multiplié par dix voire vingt de sa valeur initiale, où vont donc pouvoir habiter les jeunes actifs? Quand je suis arrivé dans le Vaucluse, une ferme valait 250 000 Francs. Aujourd'hui cette même ferme, rebaptisée "mas", se vend plusieurs millions d'euros! Une seule catégorie de population va pouvoir bénéficier de cette démultiplication de l'euro investi par la collectivité dans la préservation. Pour d'autres, il y a un risque d'éviction. Paysagiste, je suis très attentif bien entendu au paysage et au bien-être qu'il offre. Mais quand un agriculteur ne peut plus agrandir son hangar, que la commune ne peut plus construire de logements pour les jeunes, que la procédure de "lotissement" passe pour un gros mot, cela pose de vraies questions économique-sociales qu'il faut avoir en tête face à cette "lutte des paysages"¹. L'exigence que les Grands Sites se donnent de faire émerger, par la concertation, une vision d'avenir partagée, équilibrée et une identité commune entre des habitants dont les intérêts immédiats peuvent diverger, est un défi majeur. C'est la



■ Sous l'Aven d'Ornac.

© Alain Freytet, paysagiste

- Le ventre rond de la terre, comme une irrigation qui inverse les plans et l'espace.

vraie valeur d'un projet de territoire et de la démarche paysagère.

La question de la plus-value du label va dans le même sens et interroge. Je comprends l'attractivité du label en termes de notoriété car il est important pour un territoire d'être attractif et de continuer à l'être. Mais la notoriété ne se fabrique pas, elle est là. Nous l'avons vu pour le Verdon. Il est important que l'objectif du label reste une reconnaissance pour les élus et les habitants de la qualité du travail accompli pour contenir les effets négatifs de la sur-fréquentation et non pas un objet utile à la stratégie d'augmentation du nombre des visiteurs, ce qui serait un résultat inverse aux objectifs originaux des Opérations Grands Sites.

bellisation Grand Site de France, la protection précède le projet. Si les deux sont indissociables, l'une (la protection) ne peut être conçue autrement que dans une articulation avec l'autre (le projet). L'évolution de la démarche OGS depuis 20 ans, de la protection et la réparation des dégâts causés par la fréquentation à un projet de territoire à des échelles de plus en plus vastes, s'apparente de plus en plus à l'approche paysagère qui ne peut jamais être, nous le savons, une mise sous cloche.

Au-delà de ce sujet de la réglementation, un autre questionnement est apparu : comment, dans ces processus de temps long, articuler la protection et le caractère vivant du paysage dans une vision dynamique des sites ? Dans un des exposés, le paysage



■ La Caverne. Lieu de reconstitution de la Grotte Chauvet. © Guillaume Fulchiron CD07

Une autre question émergeant de ces échanges sur la démarche des Grands Sites, c'est cette condition que la protection soit un préalable au projet. Peut-être que pour le projet fondateur de la Pointe du Raz dès la fin des années 80, cela devait être une évidence : la sur-fréquentation du public était telle qu'elle causait trop de dégâts. Il était nécessaire et urgent d'en combattre les effets, de protéger et de réparer. Les OGS sont nées de cette urgence vitale pour l'intégrité du site et c'est heureux. Mais d'un autre côté, et ce point de vue émerge de ma culture de paysagiste, il serait bon de considérer aussi, selon les enseignements de Françoise Choay, que le projet puisse précéder la règle². Nous pouvons considérer, lorsque l'on adhère à cette doctrine, que l'on ne devrait faire une règle que lorsqu'elle constitue un élément du projet. Dans la démarche de la-

était classé dans la colonne "environnement, protection et préservation". Le paysagiste ne se sent pas bien dans cette case. Il préfère être dans le social, le culturel et le projet de territoire. Le paysage n'est pas une protection : c'est une "*partie de territoire telle que perçue par les habitants*", définition de la Convention Européenne du Paysage (Florence, 2000) introduite depuis dans la loi française³. Cette question de l'appropriation est revenue très souvent dans vos propos. Beaucoup d'exemples ont soulevé le fait que les habitants vivaient très mal de ne "*plus se sentir chez eux*". L'appropriation du processus est une chose, mais l'appropriation du bien est très compliquée. Beaucoup d'efforts sont portés sur cette question depuis quelques temps mais nous partons de très loin par rapport à nos voisins européens (ancienne culture jacobine aidant). Jérôme

Dupuis (cf. p14) parlait d'*empowerment*, cette démarche américaine qui part des habitants quand de notre côté, nous avons timidement abordé la "concertation", puis pris le risque (!) de la "participation" pour aujourd'hui aborder sans complexe la démarche de "co-construction". Ces journées nous ont montré que le type de démarche ambitieuse, au caractère règlementaire marqué que représentent les Grands Sites doit partir du territoire. Il ne peut, faute de rejet, tomber d'en haut. Mon dernier questionnement porte sur le fond de cette notion de la "valeur". Nous l'avons compris, même si de nombreux travaux essaient de traduire monétairement la chose, la valeur ne se compte pas en euros mais se mesure par l'émotion que nous pouvons éprouver face à ces paysages remarquables qui nous fascinent. Vos locutions prononcées sont fortes: "*plein la vue*", "*plein les yeux*". Le préfet de l'Ardèche a évoqué "*ses émotions d'enfance*". Il a été question de "*l'esprit des lieux*" et Georges Youssef (cf. p52) parlait de "*recueillir les trésors du territoire*". Tous ces mots prononcés mettaient ces sentiments éprouvés en relation avec la santé, le bien-être et le bonheur⁴. Ne peut-on rêver que tout ce travail fait sur ces questions au sein de votre Réseau puisse profiter au plus grand nombre? Ne pourrait-on pas imaginer que, à partir des expérimentations que vous menez, nous puissions en formaliser un enseignement sur la façon dont, quand on travaille sur un quartier en rénovation urbaine, on pourrait introduire des façons de travailler et de concevoir qui visent à offrir un paysage urbain qui réponde à ces objectifs de santé, de bien-être et de bonheur?

Y a-t-il, dans les enseignements de vos travaux, des choses transmissibles pour tous les territoires, superbe cadeau que votre Réseau, si vivant, inventif et riche pourrait leur faire?

Je viens d'une ville où le pont est cassé et où les remparts séparent les quartiers. Je retiens cette idée que votre Réseau des Grands Sites de France puisse faire pont avec l'ensemble des territoires vécus par l'ensemble des Français. Merci. ■

1. *Paysages de transition, un projet de paysages pour l'après-pétrole*, Sébastien GIORGIS, In, *Paysages de l'Après Pétrole*, Revue Passerelle N° 9, Mai 2013

2. *La Règle et le Modèle*, F. Choay, Seuil, 1996

3. Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

4. 28^{ème} conférence du réseau PECSRL, 2019, Clermont Ferrand et Mende
<https://pecsrl2018.sciencesconf.org/>

Clôture



Louis VILLARET

Président du Réseau des Grands Sites de France

Je suis particulièrement heureux de votre présence Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature. C'est la deuxième fois que vous venez à nos Rencontres et nous nous réjouissons de l'attention que vous manifestez à la politique des Grands Sites de France.

Vous avez devant vous les Grands Sites de France labellisés et en projet, c'est à dire les élus et leurs équipes, acteurs engagés et enthousiastes de cette politique nationale. Vous pouvez constater que cette politique est portée par un nombre toujours croissant de sites, d'élus, de techniciens et de collectivités. 20 ans après nos premières rencontres, c'est le signe de la vitalité mais aussi de la maturité de cette politique, qui trouve ses racines dans la loi de 1930 à laquelle nous sommes tous, État et collectivités très attachés.

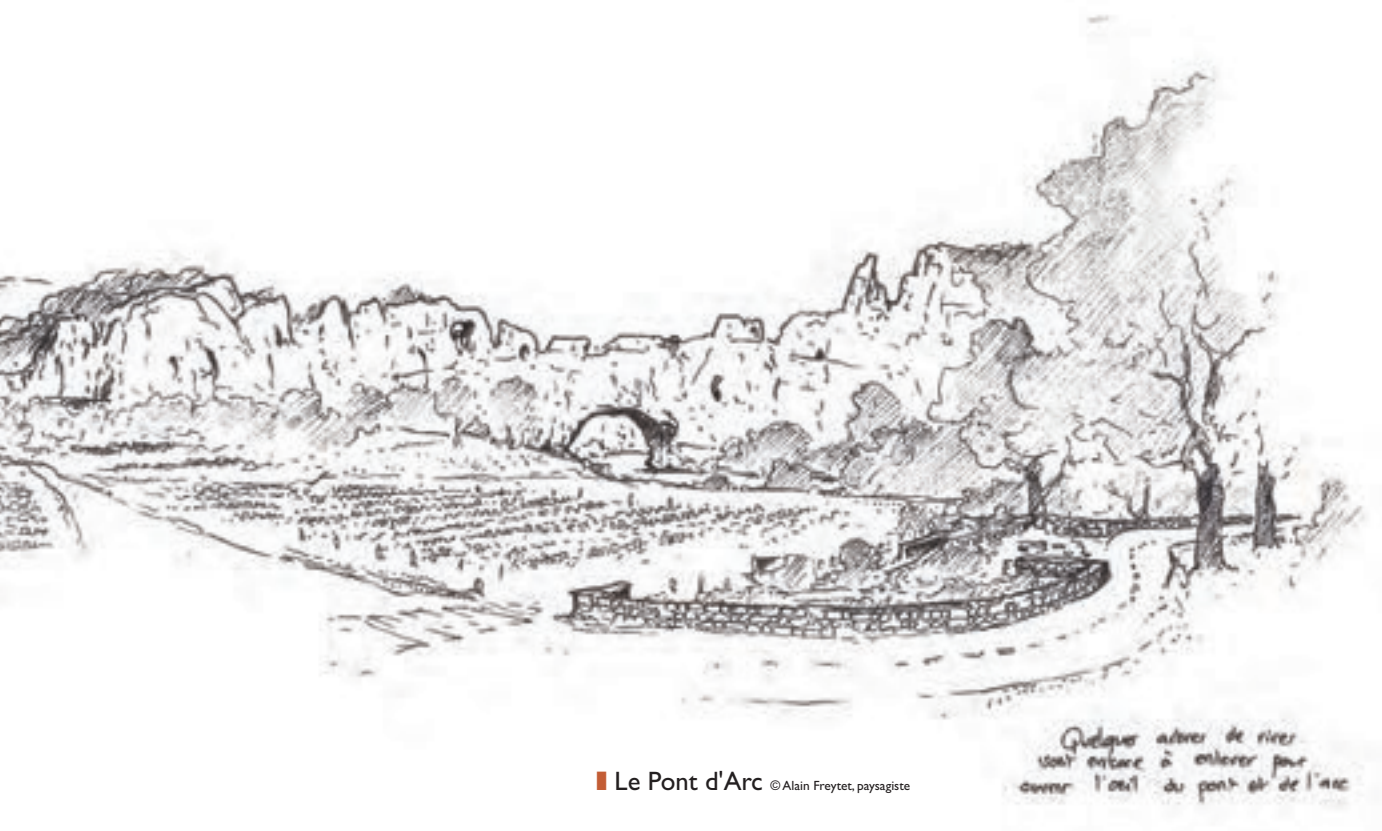
Comme vous l'avez exprimé, les collectivités que nous représentons ont le désir d'avancer dans ces démarches de préservation et de valorisation territoriale exigeantes où elles mettent beaucoup de moyens et d'ambition. Elles sont convaincues que les paysages d'exception peuvent être le socle de stratégies de développement local partagées entre l'État, les collectivités et les habitants. Elles sont convaincues que les Grands Sites peuvent être des laboratoires d'innovation pour les sites classés et tous les paysages.

Le label Grand Site de France et les valeurs qu'il porte est une reconnaissance de leur engagement, et un facteur important de motivation.

Pendant deux jours, Grands Sites de France, chercheurs, experts, et représentants d'autres espaces



protégés ont témoigné du très large champ de valeurs généré par la préservation et la gestion durable des paysages d'exception. Nous avons pris la mesure aussi de notre rôle en tant qu'acteurs publics, à porter et à partager une vision d'avenir pour les Grands Sites de France qui rayonne sur le territoire et favorise son développement. Poursuivre avec l'État le développement de cette politique, c'est continuer à tisser les liens entre ins-



■ Le Pont d'Arc © Alain Freytet, paysagiste

Quelques autres de rives
sont encore à explorer pour
ouvrir l'œil du pont et de l'arc

pecteurs des sites, techniciens, élus, services du ministère, inspecteurs généraux, et à renforcer notre culture commune.

Nos collectivités aussi ont besoin du soutien et de l'engagement de l'État, à leurs côtés, dans cette période où financer la préservation et la gestion des sites, est parfois difficile et où là aussi nous devons inventer, innover, mobiliser sans cesse, sans pour autant perdre en exigence dans les projets.

Je tiens à ce propos à vous remercier pour le soutien du ministère à notre association et à souligner la qualité de notre travail au quotidien avec vos services, sous-direction de la qualité du cadre de vie, bureau des sites, bureau des paysages...

Le Réseau vous remercie pour votre présence et pour continuer à soutenir cette politique et les collectivités qui s'y engagent, nous y sommes tous très sensibles. ■

Clôture



Paul DELDUC

Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, Ministère de la Transition écologique et solidaire

Je vous remercie vivement pour votre accueil chaleureux durant ces trois jours. Merci au Réseau des Grands Sites de France partenaire, de 1^{er} plan de longue date, qui aide à faire en sorte que tous les acteurs de ces paysages remarquables, partagent les mêmes valeurs et soient accompagnés.

UNE DÉMARCHE DE PROJET

Un site classé et une démarche Grand Site de France sont deux choses différentes.

Le site classé vise à protéger un site afin de conserver les caractéristiques qui ont fait aimer des paysages vécus comme remarquables. Aujourd'hui il y a encore de nouveaux classements et nous assumons l'objectif de protection. Les citoyens sont également sensibles à cette volonté de protéger. La politique des sites classés n'est pas immédiatement liée à un projet. Sans en abuser, nous la mettons en œuvre pour que perdure "l'esprit des lieux" de ces paysages remarquables. Les sites classés ne sont pas des paysages figés, mais tout ne peut pas s'y passer. Rappelons que les sites classés représentent 1,7% du territoire et que nous en classons encore un peu pour compléter l'échantillon des paysages très variés qui sont l'une des singularités de notre pays.

La démarche Grand Site de France se traduit par un projet de territoire qui traite de tous les enjeux, un projet de développement harmonieux, plus que de conservation. Ce sont des projets exemplaires qui doivent donner envie aux habitants comme aux

visiteurs. Ma direction souhaiterait que de tels projets éclosent partout sur le territoire. En cela, la démarche Grand Site peut être rapprochée de celle des PNR. L'État et la DATAR, au commencement, souhaitaient avec les PNR également favoriser un développement harmonieux des territoires.

Une Opération Grand Site, c'est un projet paysager de développement, humain surtout, économique aussi. Le rôle de l'État est d'apporter son appui. Le positionnement de l'État n'est pas le même que dans le cas de la politique des sites car l'initiative revient au territoire, aux collectivités locales. L'État apporte son soutien, sans immixtion, aux territoires qui souhaitent s'engager dans cette démarche.

LA DÉMARCHE GRAND SITE DE FRANCE EST UNE EXPÉRIENCE À PARTAGER

La démarche Grand Site de France est une démarche longue. Tenir ainsi sur la durée, et aller jusqu'au bout est vraiment remarquable. C'est la force de vos territoires que de persévérer avec une vision d'avenir. Ce n'est pas toujours facile, car l'État fixe des critères de labellisation et ensuite c'est aux territoires de faire. On vous dit "À vous de jouer!". Ce qui m'intéresse en tant que directeur général, c'est que ces expériences en inspirent d'autres, avec les valeurs que vous portez. Notre pays vous est reconnaissant. Vos projets positifs et vos réalisations ont une grande valeur d'exemple, d'entraînement et d'enthousiasme.

L'ÉTAT RÉAFFIRME SON RÔLE D'ACCOMPAGNATEUR DES DÉMARCHES GRAND SITE DE FRANCE, EN PARTICULIER POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Nous avons bien reçu la proposition que les élus du Réseau ont formulé dans la note sur la transition énergétique, et nous vous en remercions.

Il ne s'agit aucunement de mettre de l'éolien partout. Nous souhaitons que les Grands Sites soient des territoires de projet pour cette transition, dans toutes ses dimensions, la sobriété, l'efficacité énergétique dans le bâti, l'éclairage...

C'est un enjeu de premier plan pour le Gouvernement. Nous souhaitons accompagner vos réflexions sur ce thème central pour la société et les paysages. Nous proposons d'apporter un soutien aux territoires qui souhaitent se faire accompagner par des professionnels du paysage sur ce thème, en expérimentant dans les Grands Sites volontaires un plan de paysage de Transition énergétique.

Pour conclure, je vous confirme que le Ministère de la transition écologique et solidaire est très volontaire et désireux d'accompagner tous les territoires qui souhaitent s'engager dans une démarche de Grand Site de France et aller jusqu'au label. ■

■ Photo de groupe des 20^{èmes} Rencontres du RGSF. © Sébastien GAYET



Participants

Ils ont participé à ces Rencontres

Evelyne ALAUZEN, Grand Site de France Aven d'Orgnac, Commune d'Orgnac l'Aven, Conseillère municipale
 Caroline ALEX, Grand Site de Fontaine de Vaucluse, Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Responsable du service Aménagement de l'Espace
 Richard ALZAS, Grand Site de France Aven d'Orgnac, Commune d'Orgnac l'Aven, Adjoint au maire
 Soline ARCHAMBAULT, Réseau des Grands Sites de France, Directrice

Michel AUBRY, Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, Vice-Président

Christophe BALLEST-BAZ, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Chef de pôle au service Mobilité, aménagement et paysages

Christian BALZANO, Grand Site de France Iles Sanguinaires - Pointe de la Parata, Syndicat Mixte, Directeur
 Arnaud BARATIN, Grand Site de France Bibracte Mont-Beuvray, EPCC de Bibracte, Responsable technique
 Stéphane BARELLE, Grand Site de la Vallée de la Clarté et Vallée étroite, Communauté de Communes du Briançonnais, Chef du Pôle Aménagement du Territoire
 Cédric BAREZ, Grand Site des Dunes de Flandre, Communauté Urbaine de Dunkerque, Chef de projet Opération Grand Site

Claude BARRAL, Hérault Tourisme, Président

Vincent BASTIEN, Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Département du Pas-de-Calais, Directeur du Grand Site de France

Séverine BASTIEN, Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Département du Pas-de-Calais, Responsable Animation/Promotion

Mathieu BATTAIS, Grand Site du Cirque de Sixt-Fer-à-Cheval, Syndicat Mixte, Chargé de mission

Sylvain BAUDET, Banque des Territoires, Groupe Caisse des Dépôts, Chargé de mission Territoires Conseils

Daniel BAUX, Grand Site de France Massif du Canigó, Syndicat Mixte, Vice-Président

Anthony BAZIN, Conseil Départemental de l'Ardèche, Chargé de mission paysage

Marie BÉGUÉ, Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, Conseil Départemental du Finistère, Chargée de mission

Damien BELLON, Grand Site de la Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères, Commune d'Hyères, Chef du service Développement Durable

Eric BELLON, Grand Site de Fontaine de Vaucluse, Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Directeur Général des Services

Roselyne BENEVENT, Grand Site de France Aven d'Orgnac, Commune d'Orgnac l'Aven, Secrétaire de mairie

Claude BENHAMED, Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, Vice-Président

David BENYAKHOU, Grand Site des Gorges du Tam, de la Jonte et causses, Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, Directeur Général des Services

Christine BERGE, Conseil Départemental de l'Hérault, Chef de service aides territoriales ouest héraultais

Aurélie BERGER, DREAL Nouvelle Aquitaine, Inspectrice des sites

Michèle BIZOT-GASTALDI, Grand Site des Gorges du Verdon, PNR du Verdon, Maire de La Palud-sur-Verdon, déléguée au Grand Site

Elise BLANCHART, Grand Site de France Baie de Somme, Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, Chargée de mission

Juliette BLIGNY, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Inspectrice des sites

Thierry BOISSEAU, Ministère de la transition écologique et solidaire - Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Inspection générale des sites et paysages, Ingénieur général

Roland BOISSIERE, Grand Site de France Cirque de Navacelles, Syndicat Mixte, Vice-Président

Jérôme BOITELET, Grand Site du Ballon d'Alsace, PNR des Ballons des Vosges, Chargé de mission

Christine BONFIGLIO, Grand Site des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, Syndicat Mixte, Directrice

Elsa BONNAFOUS, Grand Site du Salagou - Cirque de Mourèze, Syndicat Mixte, Directrice-adjointe
Myriam BONNET, Conseil Départemental de l'Hérault, Chef de service tourisme
Lucile BORDET, Réseau des Grands Sites de France, Chargée de mission international
Wolfgang BORST, Ministère de la transition écologique et solidaire - Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Chargé de mission Territoires d'exception
Georges BOTELLA, Grand Site du Massif de l'Estérel, Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel, Maire de Théoule sur Mer
Louise BOUCHET, PASSEURS Paysagistes, Paysagiste
Thierry BOUCHIE, Grand Site de la Vallée de la Clarée et Vallée Etroite, Communauté de Communes du Briançonnais, Vice-Président
François BOURGES, Géologie environnement conseil, Gérant
Edheline BOURGUEMESTRE, DREAL Occitanie, Inspectrice des sites
Sabine BOURRET, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Directrice
Magali BOYER, Conseil Départemental de l'Hérault, Chargée de mission
Jean-Marc BOYER, Ministère de la transition écologique et solidaire - Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Inspection générale des sites et paysages, Inspecteur général
Clémentine BRACHET-SERGENT, DREAL Nouvelle Aquitaine, Inspectrice des sites
Gilles BREYSSE, ADT de l'Ardèche, Directeur
Sylvain BRISA, Grand Site de la Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, Chargé de mission Opération Grand Site
Nello BROGLIO, Grand Site du Massif de l'Estérel, Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel, Président
Pascal BROSSIER, Grand Site de Vézelay, Conseil Départemental de l'Yonne, Chargé de mission Opération Grand Site
Geneviève BRUGUIER, Grand Site de France Aven d'Ornac, Commune d'Ornac l'Aven, Conseillère municipale
Richard BUFFAT, Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet, Directeur
Fanny CAHUZAC, Aveyron Ingénierie, Chargée de mission pour Conques
Eva CAMY, Grand Site de la Cité de Carcassonne, Syndicat Mixte, Responsable Administrative
Dominick CANDAELE, Grand Site de France Aven d'Ornac, Commune d'Ornac l'Aven, Conseiller municipal
Catherine CANDELIER, Ministère de la transition écologique et solidaire - Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Chargée d'études

Bruno CARIOU, Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, Syndicat Mixte, Directeur
Jean CARMILLE, Grand Site des Gorges du Verdon, PNR du Verdon, Chargé de projet
Coralie CATRAIN, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Responsable du service Tourisme
Jean-Marie CHANABÉ, Grand Site des Gorges du Gardon, Syndicat Mixte, Directeur
Florian CHARDON, Grand Site de France Massif du Canigó, Syndicat Mixte, Directeur
Floria CHARLET, Grand Site des Dunes de Flandre, Communauté Urbaine de Dunkerque, Chargée de mission Paysages et Patrimoine
Vincent CHARRUAU, Grand Site des Dunes de Flandre, Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque, Paysagiste
Jean-Louis CHEVALIER, Grand Site de la Vallée de la Clarée et Vallée Etroite, Communauté de Communes du Briançonnais, Vice-Président
Pierre CHEVILLON, Grand Site de l'Estuaire de la Charente & Arsenal de Rochefort, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Vice-Président chargé de l'aménagement
Monique CHRISTOL, Grand Site de France Camargue Gardoise, Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, Vice-Présidente
Estelle CLEMENT, Grand Site des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre, Conseil Départemental de Seine Maritime, Chef de Projet
Benoît COMBES, Grand Site de Montségur, Communauté de Communes du Pays d'Olmes, Chef de projet développement territorial
Fanny COMELLO, Grand Site des Dunes de Flandre, Communauté Urbaine de Dunkerque, Chef de projet promotion touristique
Frédéric COSNIL, Communauté de Communes de Marennes, Directeur Aménagement
Mathilde COTA, Grand Site de France Gorges de l'Hérault, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Chef de projet Grand Site de France
Henri COUDERC, Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et causses, Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, Président
Marie-Laure COURBET, Grand Site de Fontaine de Vaucluse, Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Vice-Présidente
Philippe COURT, Préfecture de l'Ardèche, Préfet de l'Ardèche
Bernard COURT, Commune d'Issirac, Elu délégué au tourisme
Ludovic CREPET, Grand Site des Gorges du Verdon, PNR du Verdon, Chargé d'aménagement
Laurent CRESPIEN, Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, Conseil Départemental du Pas de Calais, Technicien Aménagement
Jérôme DALVERNY, Conseil Départemental de l'Ardèche, Conseiller spécial auprès du Président du Département

Participants

de l'Ardèche en charge du tourisme, représentant l'Agence Départementale de Tourisme de l'Ardèche
Gilles DE BEAULIEU, Ministère de la transition écologique et solidaire, Bureau des paysages et de la publicité, Chargé de mission paysage

Diane DE MARESCHAL, Banque des Territoires, Groupe Caisse des Dépôts, Chargée de mission partenariats

Maria DEVOS, Grand Site de la Dune du Pilat, Syndicat Mixte, Directrice

Hélène DEBIEVE, Préfecture de l'Ardèche, Sous Préfète

Rémi DECOSTER, Grand Site de l'Estuaire de la Charente & Arsenal de Rochefort, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Directeur Général Adjoint

Mathilde DEGEN, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Inspectrice des sites

Coralie DEJEAN, Grand Site de Montségur, Communauté de Communes du Pays d'Olmes, Chargée de mission

Julien DELAUMONE, Grand Site de France Aven d'Ornac, Responsable commercial

Paul DELDUC, Ministère de la transition écologique et solidaire - Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Directeur Général

Dominique DEROUT, Eden 62, Directeur de la gestion et des aménagements

Hélène DEVREESE, Commune de Saint-François (Gua-deloupe), Chargée de mission à la Direction Générale des Services

Wanda DIEBOLT, Grand Site de France Bibracte Mont-Beuvray, EPCC de Bibracte, Présidente

Auréline DOREAU, Ecole Nationale Supérieure de Paysage Versailles – Marseille, Chef de projet à la Chaire Paysage et Energie

Xavier DOUARD, Eden 62, Chargé de mission Site des Caps

Laura DOUARD, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Chargée de mission Vallée de L'lbie

Laurent DUMAS, Grand Site de l'Estuaire de la Charente & Arsenal de Rochefort, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Chef de projet

Jérôme DUPUIS, IAE Ecole universitaire de management de Lille, Rime Lab, Maître de conférence

Claire DUTRAY, Parc National des Cévennes Délégue territoriale des Basses Cévennes, Chargée de mission Transition énergétique

Lydiane ESTEVE, Réseau des Grands Sites de France, Chargée de mission animation

Philippe FABRE, Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal, Syndicat Mixte, Président

Elodie FARGIER, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Stagiaire BTS animation

Stéphanie FERRIER, Grand Site des Gorges du Gardon, Syndicat Mixte, Chargée de mission

Caroline FILLAIRE, Grand Site de la Vallée de la Vézère, Pôle International de la Préhistoire, Chef de projets

Catherine FRANCO, Préfecture de l'Ardèche

Romain FRANQUET, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche, Conservateur

Olivier FREGEAC, Grand Site de France Sainte-Victoire, Métropole Aix-Marseille-Provence, Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, délégué pour le Grand Site

Cédric FREYCHET, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Chargé de mission territorial

Alain FREYTET, Paysagiste, Paysagiste conseil auprès du RGSF

Michel GABAIL, Commune de Gavarnie-Gèdre, Maire

Françoise GAUQUELIN, Commune de Millery, Maire
Sébastien GAYET, Office de Tourisme Pont d'Arc - Ardèche, Chargé de communication

Sophie GEORGENTHUM, Grand Site de France Sainte-Victoire, Métropole Aix-Marseille-Provence, Responsable du Pôle Promotion du territoire

Sébastien GIORGIS, Commune d'Avignon, Adjoint au Maire, Paysagiste conseil de l'Etat

Nicolas GOGUE-MEUNIER, Département de la Drôme, Chef de projet mise en valeur des routes vertigineuses du Vercors

Jeanne GOLDET, Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Chargée de mission au bureau de la protection et gestion des espaces

Françoise GONNET-TABARDEL, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Département de l'Ardèche, Chef de projet Grands Sites

Roger GOUDIARD, Grand Site de France Bibracte Mont-Beuvray, Conseiller

Bernard GOUJON, Grand Site du Salagou - Cirque de Mourèze, Syndicat Mixte, Vice-Président

Bruno GRAND, Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Chef du service environnement

Albert GRENIER, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche, Directeur départemental

Aurélien GUIBERT, Grand Site des Cap d'Erquy - Cap Fréhel, Syndicat Mixte, Animateur pédagogique

Vincent GUICHARD, Grand Site de France Bibracte Mont-Beuvray, EPCC de Bibracte, Directeur général

Sandrine GUIHENEUF, Grand Site de France Marais poitevin, Syndicat Mixte du PNR du Marais poitevin, Directrice technique

Patricia GUILLERMIN, Grand Site de France Aven d'Orgnac, Cité de la Préhistoire, Directrice et conservatrice

Emily GUNDER, Grand Site de France Massif du Canigó, Syndicat Mixte, Chargée de mission Economie de proximité

Camille GUYON, Réseau des Grands Sites de France, Chargée de mission communication

Christian GUYOT, Grand Site de Vézelay, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, Vice-Président

Anthony HAMEL, Grand Site des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, Syndicat Mixte, Coordinateur du Grand Site

Lorant HECQUET, Grand Site de Vézelay, Commune de Vézelay, Premier adjoint au Maire

Alain HERRERO, Grand Site de Fontaine de Vaucluse, Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Directeur de Cabinet

Serge HOIBIAN, Grand Site du Canal du Midi du Malpas à Fonsérannes, Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, Coordinateur

Marie INOCENCIO, Grand Site de France Puy-de-Dôme, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, Chef de Projet Agriculture, Sylviculture, Environnement

Vincent JANNIN, DREAL PACA, Inspecteur des sites
Aude JAVELAS, Grand Site de France Camargue Gardoise, Syndicat Mixte, Chef du service paysage et patrimoine

Alain JOLY, Commune de Vagnas, Conseiller municipal

Jean-Pierre JOURTAU, Grand Site du Massif de l'Estérel, Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel, Directeur

Thomas KLEITZ, CAUE de Vaucluse, Chargé de mission Paysage et OGS Fontaine de Vaucluse

Jean-Marie LACOMBE, Communauté de Communes Conques-Marcillac, Président

Betty LAFON, Office de Tourisme Pont d'Arc - Ardèche, Directrice Adjointe Office de Tourisme

Philippe LAGARDE, Grand Site de la Vallée de la Vézère, Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, Président

Isabelle LATIL, Conseil Départemental Alpes de Hautes-Provence, Chargée de missions ENS

Guillaume LAURENT, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Inspecteur des sites

Damien LAURENT, Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, Communauté de Communes du Cap Sizun, Coordinateur

Geneviève LAURENT, Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, Présidente

Benoit LAURIOU, Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, Communauté de Communes du Cap Sizun, Maire de Pont Croix

Baptiste LE COZ, Grand Site de France Pointe du Raz

en Cap Sizun, Conseil Départemental du Finistère, Cabinet de la présidence

Adrien LE FORMAL, Grand Site des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, Syndicat Mixte, Président

Daphné LE GOUEFF, DREAL Normandie, Inspectrice des sites

David LE SOURNE, DREAL Corse, Inspecteur des sites

Lisa LEANDRI, Grand Site de France Aven d'Orgnac, Chargée de communication

Pierre LEMBOUCHER, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Inspecteur des sites

Corinne LECOMPTE, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Responsable Pôle administratif

Bernard LEFEBVRE, Commune Conques-en-Rouergue, Maire

David LEGLINEL, Grand Site du Massif des Ogres, Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, Responsable Office de Tourisme et OGS

Céline LELIEVRE, Grand Site des Cap d'Erquy - Cap Fréhel, Syndicat Mixte, Directrice

Claire LEMONNIER, Grand Site de la Vallée du Hérisson - Plateau des 7 Lacs, Communauté de Communes du Pays des Lacs, Chargée de mission tourisme

Baptiste LERICHE, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, animateur pédagogique

Bruno LIENARD, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Chef de division Sites et Paysages

Sophie LORENZO, Commune de Bonifacio, Chargée de mission

Pierre-Marie LUCIANI, DREAL Corse, Inspecteur des sites

Sylvain MAGLIOCCA, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Inspecteur des sites

Christine MALFOY, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Présidente

Alexandra MALGAT, Grand Site de France Puy-de-Dôme, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, Chef de Service Valorisation Touristique

Céline MALIGNON, Grand Site de Rocamadour, Syndicat Mixte, Directrice

Charlotte MANGOT, Réseau des Grands Sites de France, Chargée du suivi administratif, statutaire et financier

Jacques MARRON, Commune de Labastide de Virac, Maire

Isabelle MASSEBEUF, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseillère régionale

Lionel MATA, Agence touristique des Vallées de Gavarrie, Chargé de mission développement

Joëlle MAURIN, Office de Tourisme Pont d'Arc - Ardèche

André MERCIER, Les Vignerons Ardéchois, Président

Dominique MICHEL-JUSTMAN, Ministère de la transition écologique et solidaire - Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Inspection générale des sites, Chargée de mission

Participants

Mathilde MILOT, Citémômes, Directrice

Valérie MORA, Office national des forêts, Paysagiste

Philippe MORGE, Grand Site de France Puy-de-Dôme, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, Directeur du Grand Site de France

Yannick MORIN, Grand Site des Cap d'Erquy - Cap Fréhel, Syndicat Mixte, Président

Martine MORON, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, Technicienne des services culturels et des bâtiments de France

Marine MUSSON, Conservatoire du Littoral, Responsable mission paysage et patrimoine

Diane MUZARD, Communauté de Communes Bresse Haute-Seille, Chargée de mission

Cyrille NAUDY, Grand Site de France Sainte-Victoire, Métropole Aix-Marseille-Provence, Directeur du Grand Site de France

Rémi NICOLAS, Grand Site de France Pont du Gard, EPCC du Pont du Gard, Directeur Général Adjoint

Bérengère NOGUIER, Grand Site des Gorges du Gardon, Syndicat Mixte, Présidente

Jean Pierre OMNES, Grand Site des Cap d'Erquy - Cap Fréhel, Vice-Président du Grand Site

Vincent ORCEL, Office de Tourisme Pont d'Arc - Ardèche, Directeur Office de Tourisme

Marylise ORTIZ, Sites et Cités Remarquables de France, Directrice

Vérane PAGANI, Grand Site de l'Estuaire de la Charente & Arsenal de Rochefort, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Chef de projet

Françoise PASQUIER, Communauté de Communes Lodevois et Larzac, Directrice Générale Adjointe - Directrice Service Economie

Marie PASSIEUX, Grand Site du Salagou - Cirque de Mourèze, Syndicat Mixte, Présidente

Roland PASTOR, Grand Site de Fontaine de Vaucluse, Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, 3ème Vice-Président et Maire de Fontaine de Vaucluse

Jacques PATRI, Hérault Tourisme, Chargé de Mission Grands Sites

Marie-Amélie PEAN, Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et causses, Communauté de Communes

Gorges Causses Cévennes, Chargée de mission tourisme Jérôme PEJOT, Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche, Directeur adjoint

Gilbert PELEGRIN, Grand Site des Gorges du Verdon, PNR du Verdon, Président Régie d'aménagement

Rachel PELTIER, Grand Site de France Aven d'Ornac, Commune d'Ornac l'Aven, Adjointe au maire

Josiane PERTUS, Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et causses, Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, Chef de service tourisme solidarité eau et assainissement

Jean-Marie PETIT, Expert auprès du Réseau des Grands Sites de France

Olivier PEYRONEL, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Garde technicien

Patricia PHILIP, Grand Site de Fontaine de Vaucluse, Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, 6ème Vice-Présidente et adjoint au Maire de Fontaine de Vaucluse

Serge PICHOT, Grand Site de France Puy-de-Dôme, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, Vice-Président

Benoît PIQUART, Grand Site de France Gorges de l'Hérault, Office de Tourisme intercommunal, Directeur général

Sophie PIRKIN, Communauté de Communes Lodevois et Larzac, Directrice Service Tourisme

Corinne PLAN, Conseil Départemental de l'Ardèche, Chef de la Direction Départementale des Territoires

Elodie PLATET, Communauté de Communes Millau Grands Causses, Vice-Présidente déléguée au Tourisme Laurent PONS, Grand Site de France Cirque de Navacelles, Syndicat Mixte, Président

Georges POPPE, Grand Site du Cirque de Sixt-Fer-à-Cheval, Commune de Sixt-Fer-à-Cheval, Conseiller municipal

Jean PRIVAT, Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal, Syndicat Mixte, Chef de projet

Sylvain PROVOST, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Inspecteur des sites

Céline RABET, Grand Site de la Dune du Pilat, Syndicat Mixte, Chargée de mission

Bénédicte RAOUX, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Chargée de communication

Hervé REVOL, Grand Site de la Vallée du Hérisson - Plateau des 7 Lacs, Communauté de Communes du Pays des Lacs, Vice-Président au Tourisme

Jean-Luc RICHARD, Grand Site du Massif de l'Estérel, Commune de Théoule sur Mer, Adjoint aux finances

Laurent RICHARD, Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, Syndicat Mixte, Directeur

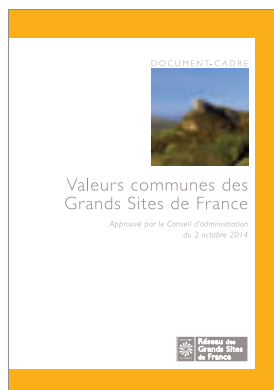
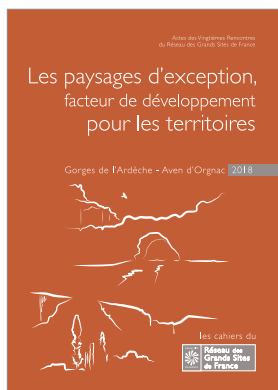
Jean RICHER, UDAP de Charente-Maritime, Architecte des bâtiments de France

Marielle RICHON, ICOMOS France, Expert auprès du RGSF

José RIEU, Commune d'Issirac, Maire
Anne RINJONNEAU, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, Attaché principal service tourisme
David ROMIEUX, DREAL Normandie, Inspecteur des sites
Marie-Laure ROPPERS, Commune de Vallont-Pont-d'Arc, Adjointe au Maire
Fanny ROUX, Grand Site du Massif de l'Estérel, Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel, Chargée de mission OGS
Denis ROUYER, Grand Site de l'Estuaire de la Charente & Arsenal de Rochefort, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Vice-Président chargé de la ruralité
Clémentine ROUZAUD, Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, Responsable du Pôle Aménagement du Territoire
Laurence RUVILLY, DREAL Bourgogne Franche Comté, Inspectrice des sites
Sonia SABATIER, Grand Site de France Pont du Gard, EPCC du Pont du Gard, Chargée de Projets
Frédéric SACCO, Grand Site du Massif des Ogres, Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, Vice-Président délégué au Tourisme, au développement durable et à l'OGS
Muriel SAINT-SARDOS, DREAL Occitanie, Responsable Sites et Paysages
Caroline SALAÛN, Grand Site de France Cirque de Navacelles, Syndicat Mixte, Directrice
Geneviève SASIA, DREAL Occitanie, Inspectrice des sites
Joël SAUGUES, Grand Site des Gorges du Gardon, Syndicat Mixte, Vice-Président
Léa SCOTTO, Réseau des Grands Sites de France, Bénévole
Pastèle SOLEILLE, Ministère de la transition écologique et solidaire - Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Sous-directrice de la qualité du cadre de vie
Magali STURMA CHAUVEAU, Grand Site des Gorges du Verdon, Commune de Rougon, Adjointe au Maire
Géraldine SUIRE, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Inspectrice des sites
Eric TANAYS, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Directeur délégué
Jacques TAURINYA, Grand Site de France Massif du Canigó, Syndicat Mixte, Vice-Président
Yves TESTUD, Grand Site de France Aven d'Ornac, Commune d'Ornac l'Aven, Adjoint au maire
Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Grand Site des Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre, Conseil Départemental de Seine Maritime, Vice-Présidente
Jean-Pierre THIBAUT, Ministère de la transition écologique et solidaire - Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Inspecteur général
Olivier THIEBAUT, PNR du Morvan, Chargé de mission paysage et urbanisme
Jean-Marc THOMAS, Préfecture de l'Ardèche, Chef du

bureau des politiques publiques et du développement territorial
Stéphane TOCINO, Grand Site de France Aven d'Ornac, Guide spéléologue
Estelle TOSAN, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Inspectrice des sites
Eric TREMEREL, Grand Site du Massif de l'Estérel, Commune des Adrets-de-l'Estérel, Directeur Général des Services
Liliane TREMEREL, Grand Site du Massif de l'Estérel, Commune des Adrets-de-l'Estérel, Adjointe au Maire
Evelyne TRICOT, Grand Site de la Cité de Carcassonne, Syndicat Mixte, Chef de Projet
Joël UGHETTO, Grand Site de France Aven d'Ornac, Directeur
René UGHETTO, Grand Site de France Aven d'Ornac, Commune d'Ornac l'Aven, Maire
Isabelle VAUQUOIS, DREAL Nouvelle Aquitaine, Inspectrice des sites
Caroline VENDRYES, Ministère de la transition écologique et solidaire - Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Chef du bureau des sites et espaces protégés
Danièle VERGONNIER, Communauté de Communes Millau Grands Causses, Vice-Présidente déléguée au Tourisme
Martine VERNHES, Ministère de la transition écologique et solidaire, PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), Chargée de projet de recherche
Julie VERRE, Grand Site des Cap d'Erquy - Cap Fréhel, Syndicat Mixte, Chargée de mission Opération Grand Site
François VEYRIER, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Agent technique - Garde de la Réserve Naturelle
Christophe VIGNE, Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet, Chef de Projet IFREEMIS
Louis VILLARET, Réseau des Grands Sites de France, Président
Elisabeth VILLE, Grand Site des Gorges de l'Ardèche, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Secrétaire
Marie VILLOT, Commune de La Hague, Chargée de mission OGS et Géoparc
Jean-Paul VILMER, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux, Directeur
Jean-François VILVERT, UDAP de l'Ardèche, Architecte des Bâtiments de France
Mathieu VINCENT, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, Technicien randonnée
Fabienne VIRICEL, Grand Site des Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre, Conseil Départemental de Seine Maritime, Chef de Service
Christian VUILLAUME, Communauté de Communes Bresse Haute-Seille, Vice-Président au Tourisme
Georges YOUSSEF, Municipalité de Menjez (Liban), Maire

Publications du Réseau des Grands Sites de France



Actes des Rencontres (collection Les Cahiers du Réseau des Grands Sites de France)

- Les paysages d'exception, facteur de développement pour les territoires - 2018
- Les Grands Sites de France, quelle source de rayonnement et d'innovation pour les territoires ? - 2017
- Démarches paysagères dans les Grands Sites de France - Outils et enjeux - 2016
- Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France - 2015
- Du sens aux sens : vivre et faire vivre l'expérience Grand Site de France - 2014
- Quel tourisme dans les Grands Sites ? - 2013
- Quelle gouvernance et quelle organisation pour la gestion des Grands Sites ? - 2012
- Place et organisation des activités commerciales dans les Grands Sites - 2011
- L'écomobilité dans les Grands Sites - 2010
- Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui et pour quoi un site est-il grand ? - 2009 (en coédition avec l'ICOMOS)

...

Nouveau | 1999-2018 Les Rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France
20 ans de réflexion, d'échanges et de découverte

Fils des Grands Sites (publications techniques)

- **Nouveau** Comment mobiliser et sensibiliser les habitants à la démarche Grand Site de France - 2018
- Les produits de boutique des Grands Sites - 2016
- Les outils numériques au service de l'interprétation des sites et territoires patrimoniaux - 2014
- Les Grands Sites, terre de lien social : les chantiers d'insertion dans les Grands Sites - 2013

...

Documents-cadre du Réseau des Grands Sites de France

- Valeurs communes des Grands Sites de France
- Grands Sites de France et tourisme
- 2013-2022 Projet à 10 ans pour le Réseau des Grands Sites de France

Etudes et guides pratiques

- Les Observatoires Photographiques du Paysage dans le Réseau des Grands Sites de France
- Le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants dans les Grands Sites de France

Petit traité des Grands Sites

Réfléchir et agir sur les hauts lieux du patrimoine (ICOMOS France/Actes Sud)

Collection Grands Sites de France (Petit Futé)

Une collection de 12 beaux livres à glisser dans la poche pour découvrir les Grands Sites de France.



Disponibles en librairies, dans les points de vente des Grands Sites de France et sur boutique.petitfute.com

Publications à télécharger ou commander en ligne sur grandsitedefrance.com/ressources

Toutes nos publications sur www.grandsitedefrance.com



Association créée en novembre 2000, le Réseau des Grands Sites de France fédère au niveau national les collectivités territoriales gestionnaires des paysages protégés parmi les plus emblématiques de notre patrimoine. Il regroupe des sites qui ont reçu le label Grand Site de France et d'autres qui œuvrent pour pouvoir obtenir un jour ce label de développement durable attribué par l'Etat. Ses membres ont tous en commun d'être à la recherche de fonctionnements novateurs pour offrir aux visiteurs un accueil de qualité dans des paysages restaurés et préservés à long terme, favoriser un tourisme responsable en adéquation avec l'esprit des lieux, générer des retombées positives pour les habitants.

Accueillies chaque année par un site différent, les Rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France sont l'occasion d'approfondir sur deux jours un thème important pour la gestion et le devenir des sites protégés et des paysages remarquables en associant témoignages concrets et interventions d'experts.

Ces rencontres sont organisées avec



Avec le soutien de



Édité par RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE
99 rue de Vaugirard - 75006 PARIS
T 01 48 74 39 29 - F 01 49 95 01 87
contact@grandsitedefrance.com
www.grandsitedefrance.com

23 euros

ISBN : 978-2-9558019-2-5 - ISSN : 1961-9316 - Dépôt légal octobre 2019